LE FRANCO

Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Vol. 28 n°37 Edmonton, semaine du 14 au 20 octobre 1994 20 pages 60¢

Une nouvelle bibliothèque à la Faculté Saint-Jean

À lire en page 3

Gary Papillon lance son premier roman

À lire en page 6

• *À Saint-Isidore*

Les services en français diminuent à la coop

CAROLE THIBEAULT

ST-ISIDORE—La coopérative de Saint-Isidore connaît présentement une dégradation de la qualité de ses services en français. Selon le président, Pierre Allard, il devient de plus en plus difficile de recruter des employés capables d'utiliser la langue française.

«On essaie toujours de trouver du monde bilingue mais des fois, c'est difficile. On met des annonces mais personne ne pose sa candidature et il faut quand même trouver quelqu'un pour combler le poste», explique-t-il.

Les membres de la coopérative, dont une grande proportion est francophone, ne voient rien de dramatique à la situation. Ils avouent cependant qu'ils préféreraient obtenir un service dans leur langue.

Il faut dire que la coopérative de Saint-Isidore a sa réputation dans la région. Créée en 1953 par la Société des compagnons, une organisation ayant pour but de développer la jeune communauté francophone de Saint-Isidore, la coopérative fait aujourd'hui partie intégrante de la communauté.



Photo: Carole Thibeault

Le gérant Richard Rhodes pose devant l'entrée de la quincaillerie.

Pendant que la Société aidait les colons à s'établir, on ouvrait, en 1958, une petite épicerie. Depuis, la coop n'a cessé de grandir. En 1982, la Société des compagnons et la Coopérative de Saint-Isidore devenaient d'ailleurs deux entités totalement indépendantes puisque leurs intérêts s'en allaient dans des directions opposées.

Le service de distribution d'engrais chimique et d'essence a vite fait grimper les ventes. Aujourd'hui, on retrouve sous un même toit une quincaillerie, un bureau de poste, un centre de location de vidéocassettes, un magasin d'alcool et l'épicerie. La construction du pont pour les autos à Peace River en 1968 a d'ailleurs permis à la coopérative d'augmenter son membership puisque les agriculteurs vivant sur la rive ouest de la Rivière-la-Paix pouvaient désormais la traverser. À la fin des années 1970, le nombre de membres était tel qu'il a fallu ouvrir une succursale à Falher pour satisfaire les besoins des cultivateurs vivant sur des fermes plus éloignées.

Selon Richard Rhodes, le gérant, l'entreprise compte aujourd'hui plus de 2500 membres et a un chiffre d'affaires de près de 10 millions de dollars.

Mais pourquoi les fermiers de la région utilisent-ils les services de la Coopérative de Saint-Isidore plutôt que d'acheter dans un autre centre de produits agricoles?

Tout système coopératif veut que les profits soient partagés entre les membres. Dans les bonnes années, il arrive qu'on reçoive des dividendes, calculés selon le total annuel des achats. De plus, un système d'équité permet aux membres de 65 ans et plus de recevoir d'autres ristournes une fois à la retraite.

suite à la page 2

• *Nouveaux conseillers à Calgary*

Des francophones engagés

MICHEL BOUCHARD

EDMONTON — Deux nouveaux conseillers ont été nommés au Conseil de coordination régional du centre-sud par le ministère de l'Éducation. Il s'agit de Roger Lalonde et Francine Boisclair-Stewart.

Le recrutement d'élèves est prioritaire, selon Mme Boisclair-Stewart. Il est également important, à son avis, de répondre aux attentes et besoins des parents francophones. «Il faut s'occuper de toute la francophonie, explique-t-elle. Je pense qu'il y a un potentiel pour une école publique et, si c'est le désir des parents, [le conseil de coordination] pourra négocier pour eux. Ils s'agit de répondre aux besoins, mais, d'abord, il faut les identifier ces besoins.»

Roger Lalonde est aussi d'avis que le recrutement est une priorité. Il estime qu'il est important de sensibiliser les parents à certaines réalités. «Il arrive que des francophones de souche, provenant de milieux où les francophones sont majoritaires, dont le Québec, l'Est de l'Ontario ou l'Acadie, s'imaginent que leurs enfants n'apprendront pas l'anglais s'ils fréquentent un école française, explique-t-il. C'est moins

suite à la page 2

La promotion de l'éducation française

CAROLE THIBEAULT

EDMONTON — Le Conseil scolaire régional du centre-nord embauchera sous peu un directeur de la promotion et du recrutement, poste plutôt inusité dans le domaine scolaire. Selon le directeur général, Gérard Bissonnette, il existe de nombreux ayants droit qui ne sont même pas au courant de l'existence des conseils scolaires francophones et c'est pourquoi il est important de faire de la promotion.

«Le travail va être essentiellement d'identifier les ayants droit et ensuite de les informer de leurs droits, de leur expliquer ce qu'est l'éducation française», explique M. Bissonnette. Le territoire desservi par le conseil va de Lloydminster à Jasper et s'étend même jusqu'à Red Deer, au sud.

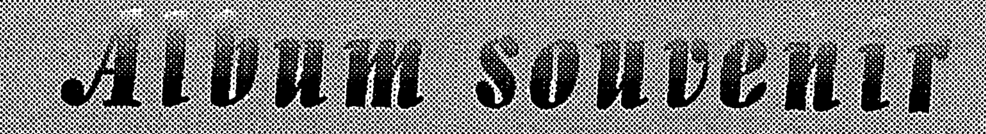
Le directeur général estime toutefois que la promotion devra se poursuivre même à l'intérieur des limites du territoire des cinq écoles déjà sous sa responsabilité. «Il y a encore 4000 ou 5000 élèves ayants droit qui pourraient bénéficier d'une éducation francophone à Edmonton.»

Lors de la signature de l'entente Canada-Alberta pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire, des sommes spéciales ont été allouées à tous les nouveaux conseils scolaires francophones et conseils de coordination pour faire de la promotion et du recrutement.



Collection oblate, Edmonton, Archives provinciales de l'Alberta, photo OB 4305.

Pincher Creek, le premier Juniorat Saint-Jean, 1908. *Le Collège Saint-Jean (maintenant Faculté Saint-Jean, Edmonton) débuta en 1908 à Pincher Creek sous le nom de Juniorat. Mais l'endroit n'était pas assez central et en 1910 le Juniorat déménagea à Edmonton sur la 111e Rue. L'année suivante il déménagea à Bonnie Doon sur le site où se trouve actuellement la Faculté Saint-Jean. Cette dernière est donc l'une de nos plus vieilles institutions francophones de la province.*



Cette chronique est préparée par Claude Roberto des Archives provinciales.

Les services en français diminuent

suite de la page 1

Ce sont donc là deux raisons pouvant inciter les fermiers à faire leurs achats à la coop.

Mais le sentiment d'appartenance et l'habitude y sont aussi pour quelque chose. «Je ne suis pas une personne qui magasine beaucoup, fait remarquer Laval Bergeron. On soutient la coop de Saint-Isidore parce que si on ne le fait pas, qui va le faire? On achète là et c'est tout. [...] On a pour notre dire que s'ils ne l'ont pas à la coop, c'est parce qu'on n'en a pas besoin.»

«L'entreprise est le principal employeur de la place. Si tu ne fais pas affaires là, tu détruis ta communauté», explique à son tour Evans Lavoie qui a été gérant de la coopérative pendant dix ans.

La Coopérative de Saint-Isidore compte une trentaine d'employés. Et même si elle éprouve quelques problèmes de langues lors de l'embauche de nouveaux employés, elle demeure une institution prospère et importante pour les gens de la région.

Des francophones engagés

suite de la page 1

difficile de recruter ces élèves après trois ou quatre ans, car les parents s'aperçoivent alors que, dans beaucoup de cas, leurs enfants ne veulent plus parler le français. L'enfant s'intègre à la communauté culturelle anglophone que ça soit dans une école d'immersion ou dans une école anglaise.»

Mme Boisclair-Stewart a longtemps milité pour l'obtention de l'éducation française en Alberta. Elle habite aux abords de Calgary et, à la fin des années 1970, elle a coordonné les efforts de parents qui revendiquaient la création d'un programme d'immersion. Le conseil scolaire de Rocky View a acquiescé et a été le premier conseil scolaire rural à mettre sur pied un programme d'immersion.

Il a aussi été nécessaire de négocier avec les conseils scolaires anglophones pour s'assurer que les francophones aient le droit de fréquenter sans frais supplémentaires les écoles françaises à Calgary. Elle estime qu'il est important que les francophones sensibilisent les anglophones pour ainsi faire respecter leurs droits. «Il y a, au Canada, des conseils scolaires qui ne connaissent pas la Charte des droits et libertés, lance-t-elle. C'est un problème canadien. Il s'agit d'informer et c'est ce que j'ai fait avec les conseil scolaire de Rocky View.» Elle a aussi siégé au comité de parents de l'école Saint-Anne ainsi qu'au comité du centre scolaire communautaire de Calgary.

Depuis le début des années 1960, alors qu'il était un jeune parent à St-Victor dans le sud du Saskatchewan, Roger Lalonde milite pour l'éducation française. «Disons qu'en 1963, dans mon village, on a constaté qu'il n'y avait plus de français qui se parlait à l'école même si tous les élèves étaient des francophones», lance-t-il. Il a mené la lutte pour en faire une école bilingue.

Roger Lalonde est aussi le fondateur du journal *L'Eau Vive*, en Saskatchewan. Il habite à Calgary depuis 1977. De 1980 à 1982, il a été le président de l'ACFA provinciale. De 1989 à 1993, il a présidé la Fédération culturelle canadienne-française et il est maintenant trésorier et membre du bureau de direction de la Fédération des communautés francophones et acadienne.

Francine Boisclair-Stewart est aussi très engagée au sein de maintes autres associations dont le Parti conservateur du Canada. Elle est aussi bénévole pour une association qui s'occupe d'éducation auprès des populations des pays du tiers monde.

Erratum et précision

Dans notre dernier numéro, une erreur s'est glissée dans le texte *La chambre du frère Antoine* (bas de la page 2). On y parle en effet de soeur Catherine Bugeaud. Il s'agit plutôt de soeur Catherine Bureau de la congrégation des Soeurs de la Charité de Notre-Dame d'Evron.

Par ailleurs, la publication de la chronique Bien-être est suspendue momentanément. Si vous avez des suggestions de sujets à traiter, vous pouvez communiquer avec notre chroniqueuse, France Savard, par l'intermédiaire du *Franco*. Les lettres peuvent nous être expédiées par la poste ou par télécopieur. Prière d'indiquer qu'elles sont destinées à madame Savard.

Des rénovations à la Faculté Saint-Jean

CAROLE THIBEAULT

EDMONTON — Le déménagement de la bibliothèque générale et du Centre de documentation pédagogique représente le projet majeur de rénovations que réalisera la Faculté Saint-Jean au cours des prochains cinq ans.

Selon l'entente spéciale Canada-Alberta sur la mise en oeuvre de la gestion scolaire, la faculté francophone de l'Université de l'Alberta recevra 6 millions de dollars pour financer ses travaux.

Le doyen de la Faculté, Jean-Antoine Bour, mentionne toutefois que cette somme, quoique bien accueillie, n'est pas énorme. «On pourrait facilement dépenser 15 millions de dollars», déclare-t-il. M. Bour fait ici référence à un plan complet de rénovations soumis en 1988 qui répondait à l'ensemble des besoins de la Faculté, allant de la restauration de la salle de spectacle jusqu'à la construction d'une piscine.

Le gouvernement fédéral a donc enjoint la Faculté Saint-Jean d'établir ses priorités qui se sont révélées comme étant l'amélioration de l'équipement et des espaces académiques. Par exemple, la bibliothèque, qui possède plus de 100 000 titres, n'a aucune possibilité d'expansion. Sa salle de travail est tellement exiguë qu'elle ne peut même pas accueillir 10 pour cent de la clientèle étudiante à la fois. Les collections spéciales de livres, dont une série de vieux textes des Oblats de Marie Immaculée écrits en langue autochtone, doivent être entreposées dans des locaux complètement à part, faute d'espace.



Photo: Carole Thibeault

La salle Durocher, où se trouvent les collections spéciales, est très exiguë. Les rayons sont installés sur des roulettes pour permettre une plus grande possibilité d'entreposage.

Le tout sera donc aménagé dans l'ancienne caféteria et les cuisines. Les architectes, embauchés récemment, n'ont pas encore déterminé à quelles fonctions seront consacrés les anciens locaux de la bibliothèque et du centre de documentation pédagogique: peut-être seront-ils transformés en salles de classes, peut-être en bureaux administratifs. «Il y a différentes possibilités à considérer en fonction de l'esthétique, des coûts des systèmes de chauffage et d'électricité, de l'accès pour les handicapés, etc. C'est comme la théorie des dominos: une décision en entraîne cinq autres avec cinq autres coûts», fait remarquer Jean-Antoine Bour.

Selon le doyen, les plans de rénovations doivent être prêts au printemps. La construction commencera peu après et pourrait même se terminer avant 1997, années où les dernières sommes prévues par l'entente seront allouées.

Le projet de Cité francophone plaît à la mairesse

MICHEL BOUCHARD

EDMONTON — La mairesse d'Edmonton Jan Reimer ainsi que les conseillers Michael Phair et Tooker Gomberg ont visité l'emplacement de la future Cité francophone lors d'une tournée de la circonscription électorale municipale. La mairesse est emballée par le projet. «Je trouve que ce projet est très excitant, lance-t-elle. C'est vraiment bien de voir ce type de revitalisation dans ce quartier. La communauté francophone a joué un rôle important dans le développement de la ville et je suis contente de voir que la réalisation de ce projet coïncidera avec les célébrations du 200e anniversaire du Fort Edmonton.»



Photo: Michel Bouchard

Le conseiller municipal d'Edmonton Michael Phair examine les plans de la future Cité francophone tandis que la mairesse, Jan Reimer, discute du projet avec des membres du bureau de direction du centre communautaire d'Edmonton.

Toutefois, la mairesse a averti le comité de la Cité francophone de prendre garde à la refonte du projet de loi provincial qui encadre les municipalités. Les organismes à but non lucratif sont exemptés d'impôts fonciers pour le moment. Mais, les changements proposés à la loi, mettraient peut-être ces associations dans l'obligation de payer une partie des impôts fonciers.

La mairesse a aussi souligné que la communauté francophone d'Edmonton est un atout pour la ville et que depuis longtemps les francophones cherchent à se doter d'un tel centre. Christiane Spiers, vice-présidente du bureau de direction du centre communautaire d'Edmonton, a enchaîné «Maintenant, nous pouvons y goûter!»

· Billet ·

Taxer l'avenir

«Non aux hausses d'impôts et oui aux compressions budgétaires» est devenu le cri de guerre des tous les paliers de gouvernement dans leur sacro-sainte lutte aux déficits. Dans toute guerre, il y a cependant des morts et des blessés, mais aussi des profiteurs. Ce sont les jeunes qui risquent de faire les frais de la mauvaise gestion de leurs aînés.

Le gouvernement fédéral se prépare à sabrer dans les dépenses pour tenter d'équilibrer son budget. Lloyd Axworthy, le ministre fédéral du Développement des ressources humaines a proposé, entre autres, dans son document de consultation de ne plus subventionner les universités directement. Il songe plutôt à obliger les étudiants à payer des frais de scolarité plus élevés et, conséquemment, à s'endetter davantage. L'étudiant moyen finirait son bac avec 50 000$ ou 60 000$ de dettes.

Le gouvernement fédéral économiserait des milliards, mais qu'est-ce que cela voudrait dire au juste pour notre futur étudiant universitaire? Un prêt étudiant amorti sur dix ans, à un taux d'intérêt de 9 pour cent, donnerait des paiements d'environ 800$ par mois. Si cet étudiant avait la garantie de recevoir un salaire décent à la fin de ses études, ça ne serait pas si mal. Mais combien de diplômés se retrouvent avec des emplois peu rémunérateurs ou survivent à peine en décrochant des contrats sporadiques. Oui, en dix, quinze ou vingt ans ils décrocheront certainement un bon emploi (les *babyboomers* finiront certainement par prendre leur retraite un jour —sinon par mourir car ils ne sont pas immortels). En attendant, l'emploi à 6$ de l'heure au McDo ne suffira pas à payer ces dettes universitaires. À moins que notre étudiant soit prêt à certains sacrifices: le logement, les vêtements, la bouffe....

Beaucoup de jeunes décideront qu'une éducation postsecondaire n'en vaut tout simplement pas la peine. Comme dans le bon vieux temps, ce ne seront que les enfants des bien-nantis qui auront la possibilité de faire des études postsecondaires.

Toutefois, poursuivre des études universitaires, c'est plus qu'apprendre des faits incongrus pour ensuite décrocher un emploi au bout des quatre ans. Idéalement, les études postsecondaires devraient inculquer un esprit critique à l'étudiant. Il devrait être en mesure d'analyser, de raisonner et de remplir adéquatement les devoirs de tout citoyen dans un pays démocratique. Peut-être que cela, justement, ennuierait nos dirigeants politiques.

Michel Bouchard

Courrier des lecteurs

Que se passe-t-il avec *Le Franco*?

Le Franco va-t-il mourir? Est-il assez vieux pour mourir? Il ne reste que 12 pages et le contenu de ces malheureuses 12 pages diminue à vue d'oeil. Il me semble curieux que les Franco-Albertains aient si peu à dire, si peu à vendre, si peu à annoncer. Est-ce que ceci veut dire que les Franco-Albertains n'achètent ni automobile, ni machinerie agricole, ni ordinateur, ni animaux, ni maisons, ni meubles...

C'était toute une surprise d'apprendre qu'à partir du 15 octobre, les francophones auront une section intitulée «D'une personne à l'autre», à lire dans le *Edmonton Sun*. Ceci est un exemple d'esprit d'affaires, d'esprit d'initiative. Pourquoi pas dans *Le Franco*?

Aussi, où sont les annonceurs tels GM, Ford, Chrysler, Futur Shop, Direct Warehouse et tous les autres plus petits marchands d'Edmonton et des autres centres? Ne vendent-ils pas à nos francophones d'un peu partout?

Le Franco a une personne qui est à la fois responsable de la publicité et adjointe administrative. Quelles sont ses priorités? Vendre de la publicité ou administrer le bureau? Les annonceurs dans le numéro du 30 septembre 1994 sont la SRC, la Faculté Saint-Jean, l'ACFA, la SCHL (CMHC), la SCA et le Centre d'emploi du Canada. J'imagine qu'il faut beaucoup d'efforts à chaque semaine pour vendre cette publicité.

Le but de ma critique n'est pas de blâmer qui que ce soit, mais plutôt d'ouvrir les yeux.

Gérard Forget
Peace River

Un journal est toujours trop jeune pour mourir, surtout s'il dessert une communauté minoritaire qui dispose de très peu d'autres médias d'information francophones. Le Franco, comme vous le savez sûrement, appartient à l'Association canadienne-française de l'Alberta. Et au cours des derniers mois, j'ai entendu à quelques reprises le président de l'ACFA, Paul Denis, déclarer que Le Franco était là pour rester.

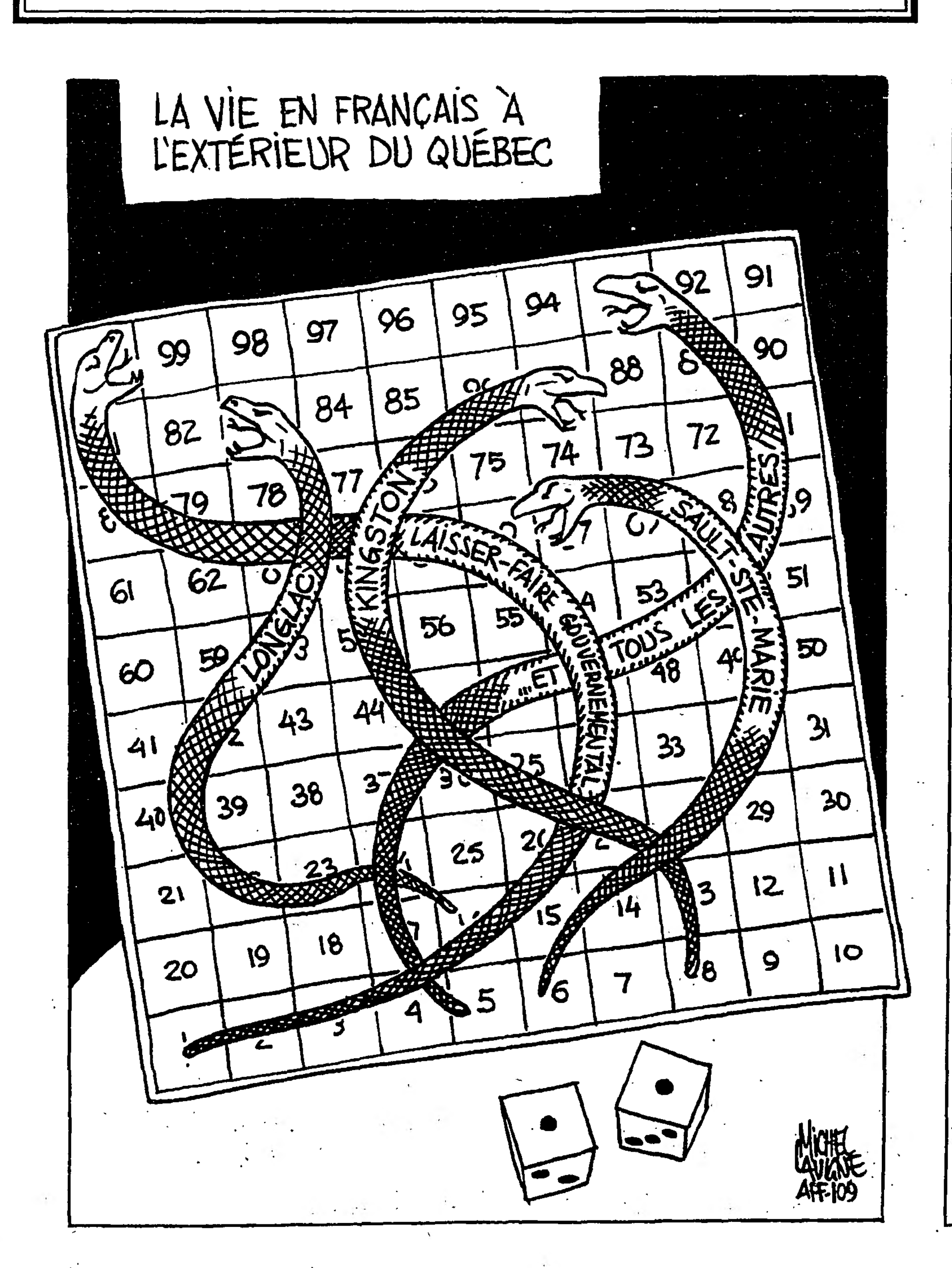
Il est clair, toutefois, que le journal doit augmenter ses revenus. Une des solutions, comme vous le suggérez, est de vendre plus de publicité aux marchands locaux. Nous comptons faire des tentatives en ce sens. Mais il faut bien comprendre que la marge de profit d'une telle opération —une fois la commission payée au vendeur— est relativement mince. Impossible, donc, d'envoyer un vendeur d'Edmonton à qui nous devrions payer des frais de déplacement et d'hébergement. Il nous faudra compter sur des collaborateurs des différentes régions pour vendre la publicité. Si l'offre vous intéresse, n'hésitez pas à me contacter.

Quand à l'idée lancée par le Edmonton Sun, elle m'apparaît difficile à transposer au Franco. Des gens ont déjà utilisé nos petites annonces dans un but semblable et ont été satisfaits des résultats. Mais il s'agit de cas isolés. Je pense que dans un petit milieu comme le nôtre, beaucoup de clients potentiels auraient peur d'être facilement identifiables. Auriez-vous recours à un tel service s'il était disponible dans nos pages? J'avoue que j'aurais des réticences. Imaginez un peu... «Directrice d'un hebdomadaire francophone, début trentaine, cherche âme soeur pour corriger en choeur articles et bas de vignettes. Compréhension approfondie de la règle d'accord des participes passés des verbes pronominaux constitue atout de taille. Discrétion requise.»

Mais il s'agit-là d'une opinion bien personnelle.

Pascale Bréniel

La suite du «Courrier des lecteurs» en page 5





Directrice: Pascale Bréniel
Adjointe administrative et responsable de la publicité: Micheline Brault
Journalistes: Carole Thibeault et Michel Bouchard
Graphiste: Linda Lavoie
Correspondant national: Yves Lusignan, Association de la presse francophone

Correspondants régionaux

BONNYVILLE: Lucie Lavoie
CALGARY: Jacques Girard et Alain Bertrand
CENTRALTA: Julie Bouchard-Dallaire et Lucienne Brisson (Saint-Albert)
FORT McMURRAY: Jean-Luc Simard
GRAND-CENTRE: Kathleen Bouchard
JASPER: Marie-Joëlle Driard
LETHBRIDGE: Adjoa Savage
PLAMONDON: Lina Labonté
RIVIÈRE-LA-PAIX: Sophie Savoie (Saint-Isidore) et Noëlla Fillion (Donnelly)
SAINT-PAUL: Jean-François Coulombe et Jean Perron







Le Franco est membre de l'Association de la presse francophone.
Au niveau national, il est représenté par l'agence de publicité OPSCOM.
Il est imprimé par CENTRALWEB Colorpress, à Edmonton.
Courrier de deuxième classe — Enregistrement 1881.
Pour s'abonner, remplir le coupon publié à la fin de ce numéro.
Prière d'adresser toute correspondance comme suit:
Le Franco
8923, 82e Avenue • Edmonton (AB) • T6C 0Z2
Téléphone: (403) 465-6581 • **Télécopieur:** (403) 465-3647

Courrier des lecteurs

En réponse à M. Greg Leblanc

J'ai lu attentivement votre lettre du 24 septembre 1994 au sujet de la position de l'ACFA vis-à-vis la question du référendum sur l'indépendance du Québec.

En réponse à votre première question, un comité aviseur politique a recommandé à l'exécutif de l'ACFA de mettre en place un plan de sensibilisation de la population québécoise avant et pendant le référendum. L'exécutif a accepté cette recommandation à sa réunion du mois de juin. Il y a eu discussion de la recommandation au Bureau des président.e.s du 17 septembre. Lorsqu'un plan d'action sera concrétisé, il sera présenté et discuté à l'exécutif et au Bureau des président.e.s.

Au dernier Bureau des président.e.s, il y a eu certains commentaires de part et d'autre au sujet de la recommandation d'intervenir au Québec. Certains ont même suggéré que l'on développe un plan d'action commun avec les autres associations de l'Ouest et la Fédération des communautés francophones et acadienne. Aucune personne n'a remis en question l'importance des enjeux pour notre communauté d'un vote pour l'indépendance de la population québécoise.

Permettez-moi de décrire certains de ces enjeux: la disparition de l'article 23 de la Charte des droits et libertés, la perte de nos écoles, y inclus celle de Jean-Côté, l'abolition de la gestion scolaire, y inclus votre nouveau conseil scolaire, la perte de la *Loi sur les langues officielles* et de tous les programmes de subventions qui en découlent, y inclus le financement des organismes de la communauté, le financement des écoles d'immersion, la toute nouvelle initiative interministérielle du gouvernement fédéral, pour ne mentionner que ceux-ci. Ce serait très naïf de croire que les provinces anglophones nous permettraient de conserver tous ces acquis et s'engageraient à faire la promotion de notre communauté.

Si le Québec se sépare, l'effet sur le développement de notre communauté serait dévastateur. L'ACFA provinciale a la responsabilité de défendre les droits et les intérêts de la communauté franco-albertaine afin d'éviter que cela se produise et j'ai la ferme intention de remplir ce rôle et de m'acquitter de cette responsabilité.

Vous dites «qu'un bon nombre de francophones vivant en Alberta se dévouent quotidiennement à revitaliser et *potientaliser* [...] leur communauté». Cela est très vrai. Mais ces francophones qui se dévouent quotidiennement travaillent aussi bien au niveau provincial que régional. [...]

Je prends note qu'à votre avis les Québécois n'ont aucune intention de se séparer. J'espère que le référendum vous donnera raison et à nous aussi.

[...] Je vous prie de prendre note que le programme du Rond-Point comprend un atelier sur les enjeux du référendum québécois. Je vous invite à venir discuter de ces enjeux à cet atelier.

Paul Denis
président de l'ACFA
provinciale

Célébration de l'Action de grâce

LINA LABONTÉ

PLAMONDON — Les gens de Plamondon ont célébré la fête de l'Action de grâce en remerciant tout spécialement le Seigneur pour les bienfaits de la terre et en reconnaissant l'abondance de ses dons.

Le vendredi 7 octobre, les élèves du centre scolaire communautaire ont souligné la fête par une petite cérémonie de réflexion et de partage. Le chant thème, *Merci Seigneur*, exprimait la reconnaissance des jeunes avec un esprit sincère et joyeux, alors que les élèves de chaque niveau présentait un don reçu de la terre.

Le dimanche suivant, à l'église Saint-Isidore, les décors se prêtaient bien au thème de la fin de semaine. La chorale de la paroisse a chanté à nouveau la messe québécoise préparée pour la Fête franco-albertaine, une messe vibrante de joie, agréable à l'écoute et invitant à la participation. La communauté est sortie bien inspirée et les célébrations se sont poursuivies dans les familles.

• La victime inconnue

Premier roman d'un écrivain franco-albertain

MICHEL BOUCHARD

EDMONTON—Gary Papillon, écrivain franco-albertain, a lancé récemment son tout premier roman, *La victime inconnue*.

Gary est natif de Jérémie, en Haïti. Très jeune, il lisait avidement, surtout des bandes dessinés. Il aimait particulièrement la collection des *Tintin*. La langue dominante en Haïti est le créole, mais la langue d'instruction est le français. «On parle une langue qu'on n'écrit pas et on écrit une langue qu'on ne parle pas», explique-t-il.

Gary, qui est étudiant à la Faculté Saint-Jean et rédacteur en chef du journal des étudiants *La Presse Active*, a eu la piqûre du journalisme lorsqu'il était adolescent. «Mon tout premier texte, je l'ai écrit lorsque j'avais 14 ou 15 ans, à l'école secondaire», raconte-t-il. Toutefois, il s'est retrouvé dans le bureau de la direction et a été renvoyé de l'école pour ce texte qui a paru dans une revue publiée par la classe. Quelques années plus tard, il a collaboré au lancement d'une revue jeunesse distribuée dans plusieurs écoles.

Au tout début des années 1980, il a déménagé dans la capitale, Port-au-Prince, et a travaillé pour une revue politique. «C'est là que tout a commencé à déraper», lance-t-il. Quelques années plus tard, il est devenu un journaliste engagé très critique à l'endroit du régime politique. «On s'attaquait au système, explique-t-il. On disait tout haut ce que le monde pensait tout bas. J'ai dû quitter Haïti en quatrième vitesse en février 1986 car j'avais la police politique à mes trousses.»

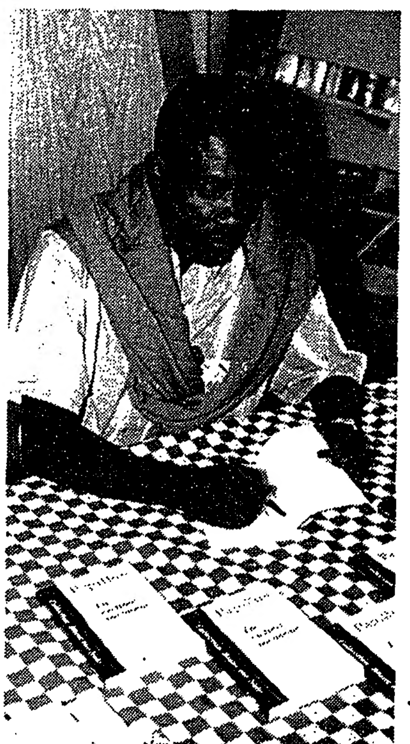


Photo: Michel Bouchard

Gary Papillon dédicace son ouvrage, *La victime inconnue*.

À ce moment-là, le pays était dirigé par le dictateur «Bébé Doc» Duvalier.

Gary a trouvé refuge au Canada. D'ailleurs, sa famille était déjà installée à Montréal. «Patriote, je voulais rester en Haïti, avoue-t-il. Mais il fallait que je me rende à l'évidence. À un certain moment, il fallait que je m'en tire.»

Son intégration à Montréal ne s'est pas faite sans difficulté. Selon ses dires, le stéréotype très répandu à Montréal est celui du Noir vendeur de drogues ou criminel. «C'est mon opinion et c'est ce que j'ai ressenti, lance-t-il. Ce n'est pas forcément la vérité.»

Voulant «changer d'air», il a quitté Montréal définitivement en 1991. «C'est un concours de circonstances qui m'a amené en Alberta, raconte-t-il. J'avais un ami qui habitait à Edmonton et j'y suis venu pour le visiter. À peine arrivé, ma décision était déjà prise: je ne bougeais plus.»

D'origine haïtienne, il pouvait facilement sympathiser avec la communauté franco-albertaine. «Les francophones sont minoritaires et il y a deux ou trois ans, on prenait plaisir à taper dessus, explique-t-il. Je me suis identifié à eux.» Gary a justement choisi de poursuivre ses études en sociologie à la Faculté Saint-Jean afin de participer pleinement à la vie de la communauté. «Je ne voulais pas m'assimiler, de perdre mon identité culturelle, quand j'avais la possibilité d'étudier en français, explique-t-il. La Faculté c'est le bastion de la résistance française en Alberta, c'est le château fort de la francophonie.»

La victime inconnue est en réalité son neuvième roman. Le tout premier, un manuscrit d'une centaine de pages, il l'a écrit à 19 ans et le conserve toujours dans un tiroir. Il a, en ce moment, deux autres romans en chantier.

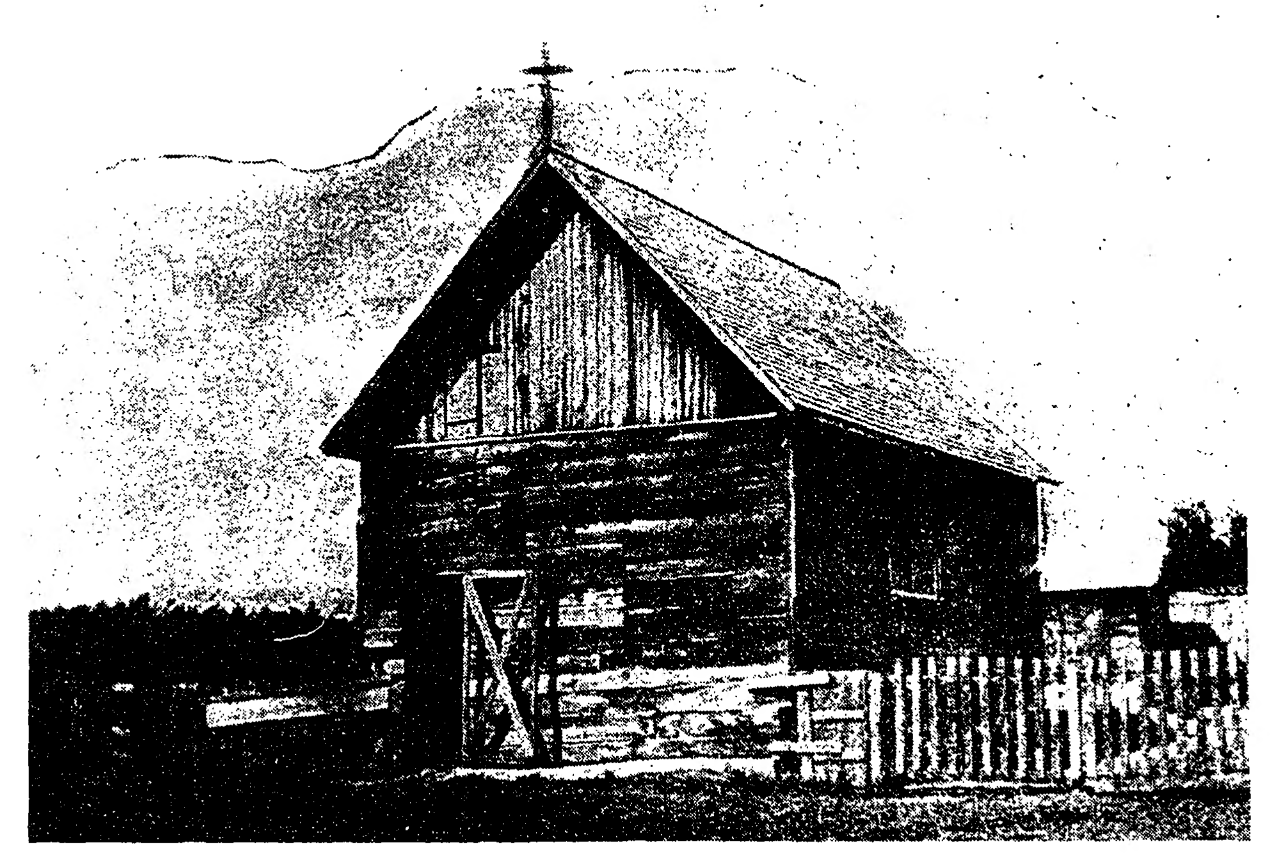
La victime inconnue est un roman provocant qui examine les péripéties d'un couple qui cherche à tout prix à concevoir un enfant. L'action du roman est très mouvementée et le dénouement, inattendu. Le seul reproche: l'intrigue est compliquée et frôle parfois l'invraisemblance.

cahier spécial sur la gestion scolaire

publi-reportage de l'ACFA provinciale

Parce qu'ils y croyaient tellement!

Ce cahier-souvenir dresse un bref historique du dossier de la gestion scolaire. Nous n'avons pu rejoindre tous les intervenantes et intervenants, fort nombreux, qui ont contribué à faire avancer ce chapitre de l'éducation française dans notre province. Nous remercions tout particulièrement Monsieur Ed Aunger et Madame France Levasseur-Oulmet pour leur contribution. Nul doute que le travail entrepris par Madame Levasseur-Oulmet et sa publication viendront compléter ce modeste défrichage sur l'histoire de l'éducation française en Alberta.

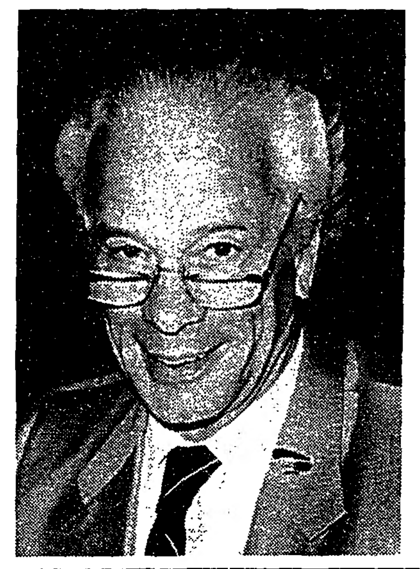


Première école en Alberta bâtie par le Père Albert Lacombe. C'est ici que tout a commencé.

Mission accomplie

Me Louis A. Desrochers

Avocat bien connu d'Edmonton, Me Louis A. Desrochers, a été président de l'ACFA provinciale de 1964 à 1966. En octobre 1992, il est nommé coprésident du French Language Working Group. Ce comité fut chargé de recommander au gouvernement albertain des solutions pour reconnaître le droit des francophones à la gestion scolaire.



«J'avais suggéré trois ou quatre ans plus tôt à la ministre de l'Éducation de l'époque, Mme Nancy Betkowski, de créer un «task force» pour trouver des solutions à cette épineuse question. J'ai toujours cru que des gens bien informés et intelligents en arrivent généralement à des solutions acceptables pour tout le monde.

J'ai reçu un jour l'appel du ministre de l'Éducation, M. Jim Dinning (aujourd'hui ministre des Finances), qui me demandait de coprésider les travaux du comité. J'ai tout de suite accepté.

Je dois dire que notre travail a été beaucoup facilité par la grande intégrité et la diligence des membres de ce «task force». Nous avions deux collègues du sud de l'Alberta qui, au départ, connaissaient peu la Charte canadienne des droits et libertés ou même la communauté francophone. Nous avons découvert en eux des gens très positifs, très ouverts.

Mesdames France Levasseur-Ouimet et Claudette Roy ont fait un travail de sensibilisation extraordinaire. Le résultat est là pour le prouver. Chacun a mis de l'eau dans son vin —et nos collègues anglophones encore plus que nous— pour en arriver à un compromis acceptable pour tous.

Le point tournant, dans ce dossier, a été la suggestion de M. Charles Hyman pour la création des conseils de coordination. C'était problématique pour nous. Nous ne voulions pas laisser les écoles de Calgary, le Pavillon Boréal de Fort McMurray et le Pavillon La Vérendrye de Lethbridge sans recours. Cette suggestion nous a permis de sortir d'une impasse.

Je ne voudrais pas non plus passer sous silence la grande intégrité et la contribution inestimable de Mme Sandra Cameron, qui a rédigé le projet de loi. C'est le travail d'équipe de toutes ces personnes qui nous a permis de déposer un rapport unanime», conclut Me Desrochers.

Les dix jours les plus longs de ma vie....

France Levasseur-Ouimet

Présidente de l'ACFA provinciale de 1989 à 1991, Mme France Levasseur-Ouimet est professeure de pédagogie à la Faculté St-Jean. Elle a assisté à l'occupation des locaux de la Commission scolaire catholique d'Edmonton, a siégé à l'exécutif de l'ACFA provinciale, a prononcé un discours à la manifestation lors de l'affaire Piquette. Elle s'est rendue à la Cour suprême du Canada lors du jugement Dickson et a siégé au French Language Working Group.



France Levasseur-Oulmet prononçant un discours sur les marches de l'édifice du Parlement albertain lors de la manifestation pour l'Affaire Piquette organisée par Francophonie jeunesse de l'Alberta.

«J'ai vécu beaucoup de moments exaltants pendant mes années de travail à l'ACFA. Notre passage à la Commission Bélanger-Campeau, a été l'un d'entre eux. Mais les dix jours les plus longs de ma vie, c'est au French Language Working Group que je les ai vécus.

Lorsque l'on a connu la date du jugement de la Cour suprême, nous sommes partis pour Ottawa. Je revois encore le vestibule de la Cour suprême, la lecture du jugement et cette fameuse page 45 où l'on laissait une certaine latitude au gouvernement pour agir. J'ai pensé tout de suite au jugement Mercure, à la Loi 60 qui a suivi, à l'Accord du lac Meech et à l'attitude du gouvernement albertain par la suite. Je ne pouvais pas sabler le champagne. Certains journalistes me l'ont reproché, trouvant que nous étions trop prudents. C'est très difficile d'avoir le courage de ses convictions à ce moment-là.

Le lendemain de mon retour à Edmonton, le téléphone sonne chez moi à 8h30. C'est le ministre de l'Éducation, M. Jim Dinning, qui m'invite à déjeuner. Ce fut la première d'une série de rencontres qui allait durer trois ans.

Quand l'ACFA a été invitée à participer au French Language Working Group, j'étais très heureuse d'avoir le rapport Lamoureux-Tardif et l'étude Desjarlais. Notre communauté avait fait ses devoirs. Nous nous sommes préparés avec soin. Pendant les deux premières réunions, j'ai vraiment senti le poids de la représentation de la communauté. On se sent parfois attaqué comme communauté. On n'a pas droit à l'erreur.

Je dois dire que j'avais un bon modèle. Me Louis Desrochers savait comment arbitrer les conflits. La colère ne servait à rien. Il manoeuvrait d'une main de maître. J'ai beaucoup appris en l'observant.

Ce n'était pas facile parce que les francophones n'ont pas toujours présenté un front uni. Il y avait ceux qui s'opposaient à l'éducation française, ceux qui préféraient d'autres formules. Mais il y a eu des présentations magistrales, à St-Isidore, entre autres. La patience, la détermination des francophones, les lettres d'appui qui arrivaient chaque jour, ce sont de beaux moments.

Je me rappellerai toujours d'un certain après-midi. Me Desrochers était absent. En un après-midi, nous avons établi les bases, les principes que l'on voulait. On raconte souvent qu'en politique, les choses se règlent entre gars, parfois à la salle de bains. Nous avons réglé bien des choses ce jour-là, Claudette Roy et moi, autour d'un cendrier.

Notre «bottom line» c'était d'obtenir une commission scolaire. Un jour, le surintendant de la Commission scolaire catholique d'Edmonton, M. John Brosseau, me glissa: «You're not as tough as you pretend to be». Nous en avons bien ri. Lors du dépôt du projet de loi, il profita de l'occasion pour me dire qu'on avait fini par obtenir tout ce qu'on voulait. Ce à quoi je lui répondit: «And much more...»

Une lutte à finir

Georges Arès

Président de la Société de parents pour l'éducation française d'Edmonton, trésorier de la Commission nationale des parents francophones, président de l'ACFA provinciale puis directeur général de la même association, Georges Arès a été sur tous les fronts.



« L'adoption de la Charte des droits et libertés a été le début du ralliement des parents francophones. Je me souviens de moments très difficiles tels les débuts de la Commission nationale des parents francophones (CNPF). Le mouvement des parents ne disposant à l'échelle canadienne ne bénéficiaient que de 18 000$ de budget annuel. On pouvait à peine organiser une rencontre au six mois.

Le président, Raymond Poirier, était obligé parfois de payer avec sa carte de crédit personnelle nos rencontre bi-annuelles en attendant que les subventions soient versées. Il lui fallait ensuite faire des emprunts personnels pour couvrir sa carte de crédit. Un jour, son gérant de banque le contacta pour lui dire qu'il lui fallait d'autres garanties pour corriger sa situation financière. Que croyez-vous que Raymond décida? Il hypothéqua sa maison. Il était prêt à se rendre jusque-là pour défendre ses convictions...

J'ai beaucoup aimé travailler avec Raymond, France et Denis Tardif, à cause de leur engagement profond dans ce dossier.

Raymond et moi avons fait ensemble plusieurs tournées de lobbying à Ottawa. Je me rappelle des rencontres très houleuses avec des fonctionnaires ainsi qu'avec la Fédération des francophones hors québec qui ne nous appuyait guère. Jean-Claude Leblanc, du Commissariat aux langues officielles, nous aidait beaucoup mais on se sentait vraiment presque seuls. Jusqu'au jour où on a su convaincre un sénateur du Nouveau-Brunswick de nous aider. Il empoigna son téléphone et d'une voix rageuse appela une des personnes qui bloquait notre dossier: «Écoute là! Tu es mieux de te brancher vite parce qu'on va réussir sans toi! On peut pas tous être des nouilles!» A partir de ce moment-là nous avions espoir qu'un jour la situation financière s'améliorerait pour permettre aux parents de faire le travail qui s'imposait!

Comme directeur général, j'ai souvent été très inquiet de la tournure du dossier, particulièrement lors du débat constitutionnel de Charlottetown.

A la suite de la décision de la Cour suprême du Canada dans la cause Mahé, le gouvernement albertain avait fait des démarches pour savoir s'il lui était possible d'utiliser la fameuse clause nonobstant pour se libérer de ses obligations constitutionnelles en matière de gestion scolaire en vertu de l'article 23.

Sachant que ce n'était pas possible, nous soupçonnions que l'article 23 serait alors mis en jeu dans les discussions constitutionnelles. De toute évidence, ce fut le cas et nous avons dû nous débattre jusqu'à la dernière minute pour protéger cet acquis et obtenir l'élément de promotion pour nos communautés dans la clause Canada. Le fait est que le gouvernement albertain n'a pas procédé sérieusement avec un projet de loi, avant la conclusion des discussions constitutionnelles en dépit de la décision de la Cour suprême. C'est aussi seulement à ce moment-là que le gouvernement fédéral a mis en place le financement (112 millions $) qui a réussi à faire débloquer le dossier dans plusieurs provinces.

Dans toutes les rencontres aux niveaux fédéral et provincial auxquelles j'ai participé depuis 1986, la gestion scolaire a toujours été la question prioritaire pour l'ACFA. Nous l'avons soulevée maintes fois et nous avons fait un lobbying constant à cet effet pendant plusieurs années auprès du gouvernement du Québec. Une des choses qui a aidé à faire avancer le dossier fut une conversation entre M. Bourassa et M. Getty pas très longtemps après que M. Getty ait remis en question le bilinguisme officiel.

J'avais auparavant discuté avec de M. Jean-Claude Rivest du bureau de M. Bourassa de l'intervention de ce dernier. Quelques jours après sa déclaration contre le bilinguisme officiel, le Premier ministre de l'Alberta acceptait de nous rencontrer. Après plus de cinq ans d'attente, nous allions finalement rencontrer M. Getty. Ce fut une rencontre très cordiale où M. Getty nous annonça, à notre surprise, son engagement à déposer un projet de loi. M. Bourassa nous confirmait par la suite qu'il avait justement soulevé la question avec M. Getty et avait obtenu son engagement à faire avancer le dossier.

Il faut remercier les gens d'Alberta Education car, une fois convaincus, ils ont mis toute leur énergie à travailler avec nous. Il faut se féliciter de cette collaboration du gouvernement provincial. Peu de gens savent que la gestion scolaire a été obtenue grâce au travail, à la collaboration et à l'appui de tous ces gens.



L'école Maurice-Lavallée à l'époque où elle s'appelait J.H. Picard.

L'argument légal

Mary Moreau

Mary Moreau était une des avocates de l'Association Georges et Julia Bugnet. Elle s'occupe actuellement de la cause qui oppose les parents franco-colombiens au gouvernement de la Colombie-Britannique.



«Le jugement Mahé de la Cour suprême du Canada a donné "de l'étoffe philosophique et pratique" à l'article 23 et, du même coup, a mis de la pression sur les gouvernements provinciaux. On aurait voulu que la Cour ordonne la création d'un système scolaire et c'est peut-être là, pour nous, que le jugement n'a pas porté fruit.

«L'attente, après le jugement, a été très difficile pour moi. Il n'y avait vraiment aucune réponse concrète de la part du gouvernement provincial jusqu'à la création du French Language Working Group. On ne savait pas s'il faudrait retourner devant les tribunaux, avec les délais que cela impliquait, pour faire respecter des droits qui avaient été aussi clairement précisés par la Cour suprême.

«Trois ans plus tard, la province a proposé un système scolaire et je crois que c'est grâce au jugement Mahé.»

«Une communauté qui a fait des pas de géant»
Jean-Claude Leblanc

M. Jean-Claude Leblanc, du Commissariat aux langues officielles, a travaillé très étroitement avec l'Association Georges et Julia Bugnet alors qu'il étudiait de près la question de l'éducation française. Il a été le premier à faire activement des démarches pour trouver du financement pour permettre l'enclenchement de la poursuite judiciaire.

«L'article 23, c'est la clé qui nous sert à arrêter la lente érosion des minorités francophones. Il nous a toujours fallu garder les yeux rivés sur cet objectif: lutter contre l'assimilation.

Le premier obstacle que nous avons dû affronter, c'est le septicisme des gens. La somme d'énergie qu'il a fallu investir pour convaincre les gens de l'importance de l'article 23, de la justesse de cette cause. La cause Mahé, c'est un exemple qui vaut à l'échelle de la planète.

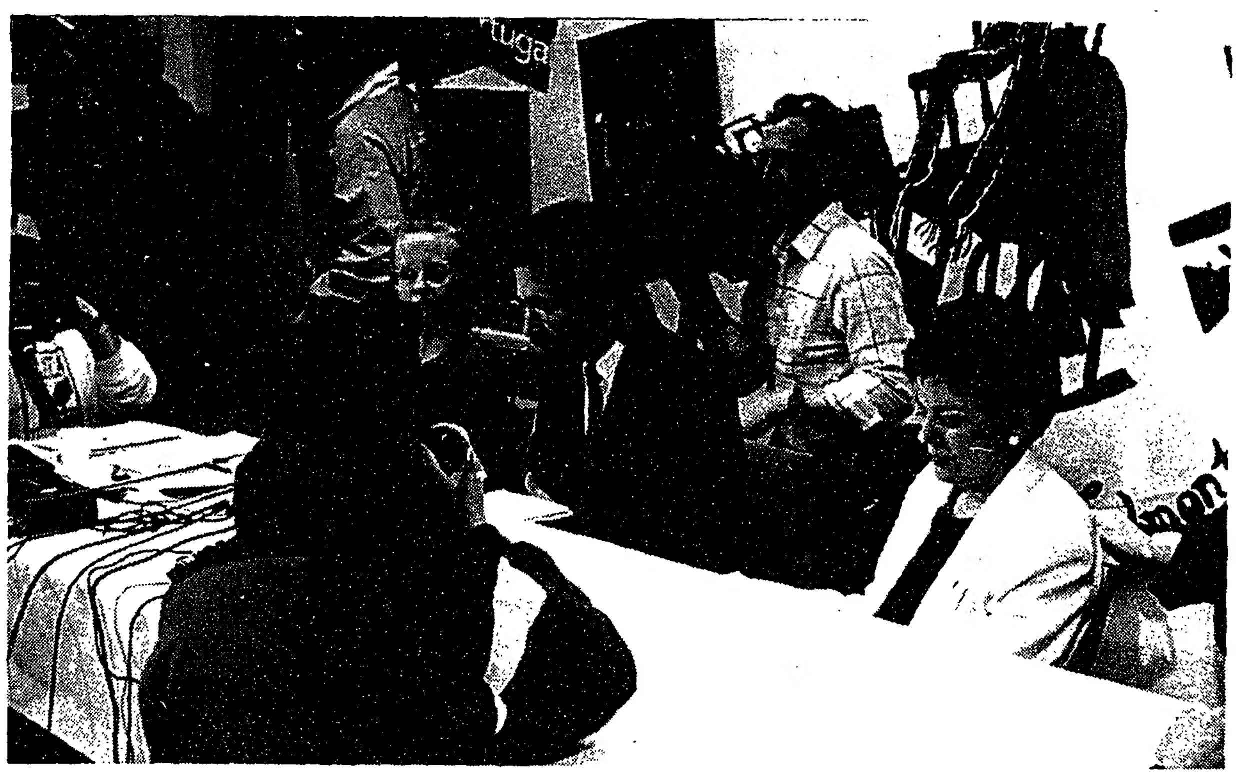
Le recours au tribunal a été un facteur décisif. Cette décision a préparé le dernier tournant, la décision politique.

Il faut souligner le travail de la communauté auprès des politiciens, dans les médias, auprès de l'opinion publique et de la population anglophone. Cette communauté-là a fait des pas de géant. Si on m'avait demandé de prédire quelle communauté serait la dernière à obtenir la gestion scolaire, j'aurais répondu: «l'Alberta». C'est l'Alberta qui a été la toute dernière province à faire la distinction entre l'immersion française et l'école française.

Rappelons-nous que la communauté franco-albertaine était très craintive. C'est une communauté qui a dû mener de très dures luttes, qui a été rabrouée. Il faut rendre hommage au courage de ses leaders qui ont adopté des positions courageuses, avant-gardistes. Quand ils se sentaient immobilisés, ils étaient toujours à la recherche de nouvelles stratégies. Il faut se le dire, nous sommes est partis de loin. Ça mérite de grandes félicitations.

Les moments les plus difficiles ont sans doute été toutes ces discussions avec les avocats. Il nous a fallu retenir les questions pour la Cour suprême. C'est difficile de réécrire 19 fois les questions car chaque mot a son poids et peut faire toute la différence. Nous avons été très timides. J'aurais souhaité qu'on aille plus loin.

Ce jugement historique a néanmoins modifié l'échiquier politique et amélioré le rapport de force. Le fait que le juge en chef de la Cour suprême ait demandé au gouvernement de faire preuve de diligence a aidé la communauté. Une fois franchie cette étape, tout reposait entre les mains de la communauté.»



Mars 1990. Paul Dubé de l'Association Georges et Julia Bugnet et Claudette Roy, présidente de la Fédération des parents francophones de l'Alberta, commentent le jugement de la Cour suprême.

Conserver un acquis
Yvon Mahé



Yvon Mahé est un éducateur. Il est, depuis peu, directeur adjoint au Language Services Branch du ministère albertain de l'Éducation. Au cours des années, on l'a également retrouvé à l'école Héritage, à l'ACFA et au Conseil scolaire de Saint-Isidore.

«Je me rappelle du jour où le ministère de l'Éducation a accepté que Saint-Isidore gère l'école Héritage. Nous le faisions déjà... mais on voulait nous retirer cette responsabilité. C'est un épisode qui a été peu connu du grand public à l'extérieur de la région.

«Le ministère avait envoyé un sous-ministre adjoint qui devait établir un modèle de gestion. Les représentants des conseils scolaires anglophones qui envoyaient des enfants à l'école Héritage assistaient à la réunion. Le ministère voulait que ce soit eux qui gèrent conjointement l'école.

«Mais les parents se sont rendus en grand nombre à la rencontre. Et le sous-ministre a changé d'idée. La gestion de l'école est donc restée entre les mains des conseillers de Saint-Isidore. À mes yeux, c'était un petit pas mais un pas décisif et marquant.»

Tous partenaires
Dolorèse Nolette

Dolorèse Nolette est présidente de la Fédération des parents francophones de l'Alberta.



«Je suis devenue plus active dans ce dossier au cours des deux dernières années. Pour moi, la mort au feuilleton [juste avant les élections provinciales de 1993] du projet de loi qui aurait accordé la gestion scolaire aux francophones a été un moment vraiment très difficile. On était si près du but! On nous a claqué la porte sur les doigts.

«Mais il ne fallait pas cesser de croire que ça puisse devenir réalité. La gestion, c'était vraiment, à mes yeux, la prochaine étape dans l'obtention d'un système d'éducation équitable pour nos enfants. On avait investi tellement dans cette lutte que ça ne pouvait pas mourir là.

«La soirée des élections des commissaires scolaires est vraiment restée gravée dans ma mémoire. Enfin, c'était fait, c'était officiel.

«Maintenant, le défi, c'est que tous les partenaires du système d'éducation comprennent bien leur rôle. C'est de trouver l'harmonie.»

BRAVO - NOUS AVONS LA GESTION SCOLAIRE !

Pour ne pas perdre notre identité

Claude Ouimet

Membre du Comité ad hoc pour l'éducation française, Claude Ouimet a été enseignant dans plusieurs institutions, directeur adjoint à l'école Maurice-Lavallée et directeur de l'école Père-Lacombe.

« Je suis originaire de Bonnyville et dans mon enfance j'ai vu les résultats de l'assimilation. Dans les classes, 21 élèves sur 24 étaient francophones. Tout ce qu'on recevait c'était une heure en français et une demi-heure de catéchisme.



J'ai beaucoup d'admiration pour les enseignants, particulièrement pour des gens comme Gérard Moquin de l'Association des éducateurs bilingues de l'Alberta (AEBA) qui passaient des heures bénévolement à développer des programmes. M. Moquin payait lui-même ses voyages au Québec pour se perfectionner. Tout cela a un prix et je suis convaincu que cela lui prenait une épouse très courageuse pour accepter tout cela.

Quand je suis arrivé à Edmonton, l'école «française» c'était l'école d'immersion J.H. Picard. On y accueillait les francophones mais surtout les jeunes anglophones des classes aisées. Comme conseiller en orientation, on me demandait d'orienter les francophones en difficulté vers l'école anglaise car c'est ce qu'on faisait avec les cas difficiles.

Je me rappelle d'un cas en particulier. C'était un jeune garçon qu'on voulait faire étudier en anglais alors que sa mère ne parlait même pas anglais. J'ai eu beau m'objecter car j'étais convaincu que ça déchirerait cette famille. Il a dû être transféré quand même et mes pires craintes se sont confirmées.

Je me suis alors penché sur les dossiers de ces petits francophones qui, après deux ou trois ans en immersion, avaient des difficultés d'apprentissage. Je me suis mis à observer mon propre fils, Pierre-Philippe. Cet enfant-là était rendu en troisième année et je découvris avec stupéfaction qu'il ne savait pas lire. Il apprenait ses réponses par coeur! Il m'expliqua que c'était facile puisqu'il avait compris dès la première année qu'à l'école les élèves anglophones de sa classe apprenaient des mots comme «pomme, orange» quand lui savait déjà tout ça! Il avait tout bonnement décidé d'attendre. Il n'avait aucun défi.

Au même moment, l'Association Georges et Julia Bugnet parlait de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Je ne savais même pas ce que c'était, la Charte! Il faut le dire, ce sont eux qui nous ont politisés et sensibilisés.

Leur projet ne remporta pas mon adhésion car ils se proposaient d'établir une école orientée sur le plan académique et non-confessionnelle. C'est à ce moment qu'un groupe de parents, dont des professeurs, ont décidé de former un comité ad hoc avec l'appui du directeur général de l'ACFA, M. Guy Lacombe.

C'était très délicat pour des gens comme Claudette Roy. Elle était enseignante et employée de la Commission scolaire après tout. Cette femme-là n'a jamais lâché. Elle a toujours gardé les yeux rivés sur l'objectif. Elle a sacrifié son avancement personnel, sa vie de famille. C'est elle qui nous a encadrés, qui trouvait des solutions dans les moments difficiles. La création de SPEF c'est ce que Claudette avait trouvé pour permettre aux parents de faire du lobbying politique car elle savait qu'un comité de parents d'une école ne pouvait faire du démarchage à la Commission scolaire.

On s'est réunis, on a établi les critères d'admission. Ce qu'on voulait, c'était l'accès à l'éducation française pour tous les francophones. On a tenu des réunions publiques avec au moins 100 parents.

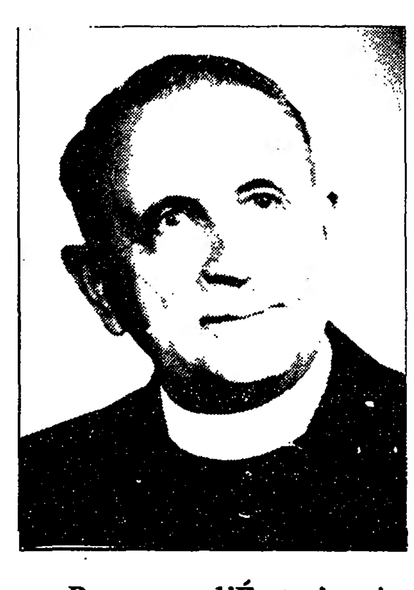
Le point tournant, pour moi, c'est l'ouverture de l'école Maurice-Lavallée. J'ai senti que, comme communauté, on gravissait la première marche. Tout d'un coup, notre communauté s'est levée.

Calgary a fait de même avec l'école Sainte-Anne. Il faut donner du crédit à Yolande Gagnon, la soeur de Claudette Roy, qui était la présidente de la Commssion scolaire catholique.

Je dois dire aussi que l'affaire Piquette nous a aidé. Cet affront à notre communauté a justifié la création de l'école française. Il y a des jours comme ça qui nous donnent des raisons d'être fiers d'être francophones...



Première école de Plamondon (1914). L'enseignante, Mme Piquette, avait 26 élèves, tous francophones.



«Nous pardonnerions au Canada son ignorance... Mais nous ne saurions tolérer qu'il vienne nous imposer une politique canadienne aussi stupide...

«Que les scribes du Canada le sachent bien: même si nos remparts s'écroulent, il y aura encore des hommes pour se tenir debout.

(Père Paul-Émile Breton, 1941)

«Parce que l'État s'est ingéré outre mesure dans le système scolaire, au point de violer les droits religieux et ethniques de nos minorités, il ne faudrait pas croire que les parents ont perdu le droit d'éduquer leurs enfants comme ils l'entendent. On aura beau faire appel à la légalité et à la puissance de l'État, au texte de la loi, si ce texte de la loi viole nos droits, nos libertés, ce n'est qu'un chiffon de papier; et c'est le devoir des parents de ne rien céder de ce qui leur appartient.

«L'éducation vous appartient à vous d'abord. Vous ne laisseriez pas des étrangers venir vous mener dans votre maison; ne laissez pas des étrangers non plus venir violer vos droits scolaires.»

(Père Paul-Émile Breton, *La Survivance*, 7 février 1945)



Réunion de l'Association Georges et Julia Bugnet en juin 1983 à la Faculté Saint-Jean.

La ténacité des francophones a fait la différence

Me Michel Bastarache

Avocat acadien reconnu au pays pour sa défense des droits de la minorité francophone, Me Michel Bastarache est l'auteur de l'ouvrage «Les droits linguistiques au Canada». Défenseur des francophones, il a travaillé notamment à la cause Mahé, à celle des parents de Saint-Paul et à l'affaire Piquette. Il était récemment négociateur de l'Entente Canada-communauté en Alberta.

«J'ai choisi le droit car je crois sincèrement que c'est l'instrument qui permet le développement social et économique de nos communautés. Ce qui me préoccupait, au départ, c'était l'accès à la justice. Les tribunaux doivent aider la société en matière de droits individuels.



Je crois surtout que c'est très important une école. Ça donne un statut important sur le plan individuel, social et économique pour une communauté. C'est un outil de développement.

Le moment le plus difficile? La cause des parents de Saint-Paul à cause de l'obstruction du gouvernement albertain dans cette cause. Nous étions très mal reçu. Je me disais qu'il fallait un précédent dans une autre province. J'ai toujours pensé qu'on finirait par aboutir en Cour suprême. C'est à ce moment-là qu'est survenu le jugement de la Cour suprême de l'Ontario qui, le premier, reconnaissait le droit à la gestion scolaire. La Cour suprême de l'Ontario nous a donné le jugement décisif. A partir de ce moment- là j'ai su que c'était possible. Le juge en chef de la Cour suprême, le juge Dickson, était reconnu comme libéral, c'est-à-dire généreux en matière d'interprétation.

Le jugement dans la cause Mahé a établi de façon définitive la gestion. Cela a clairement indiqué que les provinces allaient continuer à perdre en cour. Cela a fait reconnaître la Charte au sens politique et juridique.

La différence, en Alberta, c'est la ténacité de cette communauté. L'intimidation au niveau politique a fait la différence. La marche sur l'Assemblée législative lors de l'affaire Piquette a démontré à tous que cette communauté-là n'allait jamais céder. Contrairement à beaucoup d'autres, elle a maintenu la pression pendant des années et des années... Des gens comme Georges Arès, France Levasseur-Ouimet, Claudette Roy, Frank McMahon, Jean-Claude Mahé, Denis Tardif, Paul Denis ont toujours répété le même discours.»



François McMahon et Claudette Tardif, de la Société des parents pour les écoles françaises d'Edmonton.

Dix ans d'engagement

Paul Dubé est professeur de français à l'University of Alberta et président de l'Association Georges et Julia Bugnet.



«Le moment le plus important, le plus illuminant, pour moi, ça a été la victoire en Cour suprême. À l'époque, on disait qu'une étape était franchie et qu'il en restait bien d'autres.

«On disait aussi qu'il ne fallait pas se fier totalement aux tribunaux pour essayer de faire avancer le dossier des écoles et surtout celui du français, dans les communautés francophones. Nous pensions qu'une volonté de tous et chacun était nécessaire pour faire du français quelque chose de dynamique.

«La *marginalisation* par la "communauté officielle" a été difficile à vivre. Nos plus grandes batailles ont peut-être été menées contre l'*establishment* francophone. C'était moins les anglais dans tout ça que la façon dont on a été traités, par l'ACFA, entre autres [...]

«Quand on s'engage dans une histoire comme celle-là, c'est pour dix ans. Ma vie professionnelle en a beaucoup souffert. C'est peut-être pour cela que je vis un peu en marge de tout ça maintenant.»

Une question de persévérance

Hélène Gignac

Hélène Gignac a travaillé au sein du mouvement des parents de l'école Sainte-Anne de Calgary. Elle a été la présidente de la Fédération des parents francophones de l'Alberta. Elle habite au Québec depuis quatre ans.

«Il y a bien sûr eu des moments importants. La fondation de la Fédération des parents francophones en était un. La présentation du cas devant la Cour suprême en a été un autre. La création du Conseil scolaire de Saint-Isidore a été une date importante aussi. Mais ce que je retiens, ce ne sont pas tant ces événements que la persévérance des gens.

«L'attitude des Conservateurs albertains ne nous a pas facilité la tâche. On ne nous répondait jamais vraiment... on nous faisait faire du sur-place. Ils avaient tellement peur de la réaction dans les campagnes, là où sont leurs appuis traditionnels!

«Bien que je me sente un peu éloignée de cette réalité maintenant, je suis vraiment très contente que les Franco-Albertains aient obtenu la gestion scolaire. Si j'avais un conseil à leur donner, je leur dirais: «Profitez des circonstances favorables actuelles pour mettre en place les infrastructures le plus rapidement possible. Certains enjeux reliées à l'avenir du Québec et aux préoccupations budgétaires des gouvernements pourraient faire changer la conjoncture rapidement».»



Guy Lacombe, directeur général de l'ACFA, puis éditorialiste au *Franco*. Il a été l'un des ardents défenseurs de l'éducation française. Yvon Mahé, Alain Nogue et Jean-Claude Giguère lui succéderont au Bureau de l'éducation de l'ACFA.



M. et Mme Joseph Henri Picard, fiers francophones d'Edmonton. Edmonton Catholic Schools donnera le nom de M. Picard à une école bilingue. Son arrière-petite-nièce interviendra pour que la première école française d'Edmonton ne porte pas son nom.

Petite histoire de la gestion scolaire

Depuis 1905, le gouvernement albertain a adopté 357 dispositions en matière linguistique et tout autant de règlements. The Election Act, The School Act, The Municipal Government Act, The Interpretation Act, The Coal Mines Act, etc.

Aujourd'hui, 31 dispositions en matière de langue dans 20 lois différentes sont toujours en vigueur. Voici quelques-unes des dates importantes de notre législation linguistique:

1877

Le français et l'anglais sont les langues en usage à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest dont l'Alberta fait partie à cette époque. On peut s'exprimer dans ces deux langues et dans les cours de justice. Les registres et ordonnances doivent aussi être publiés dans les deux langues.

1891

Le Parlement canadien autorise l'Assemblée législative à utiliser la langue de son choix lors des débats mais les ordonnances et registres doivent être publiées dans les deux langues.

1892

Les membres de l'Assemblée législative adoptent une résolution affirmant qu'il est désirable que les procédures de l'Assemblée législative soient enregistrées et publiées en anglais seulement. Cette résolution ne recevra jamais l'assentiment royal de sorte que le français continuera à avoir un statut légal.

La même année, une ordonnance requiert que toutes les matières obligatoires à l'école soient enseignées en anglais.

C'est ainsi que sont abolies les écoles françaises financées par des fonds publics.

1896

On permet l'enseignement en français dans les deux premières années du cours élémentaire.

1901

On modifie l'ordonnance no. 22 pour permettre l'introduction d'un cours de français. Ce même amendement permettra l'enseignement d'autres langues.

1905

Le Parlement canadien crée la province de l'Alberta. La loi créant la province sera proclamée dans les deux langues officielles et ne fait aucune mention des droits linguistiques. L'article 110 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest continuera donc à s'appliquer jusqu'en 1988.

1908

Fondation du Juniorat St-Jean.

1913

Fondation du Collège des Jésuites et de l'Académie Assomption.

1915

L'Assemblée législative s'oppose à toute forme de bilinguisme en milieu scolaire.

1925

Création de l'Association canadienne-française de l'Alberta.

1926

À leur première réunion, les membres de l'exécutif de l'ACFA décident d'inviter les commissaires pour les sensibiliser à la problématique de l'éducation française.

1928

Création du Concours de français par l'Association des éducateurs bilingues de l'Alberta et par l'ACFA.

1964

Amendement à la Loi scolaire pour permettre l'enseignement, à raison d'une heure par jour, du français.

1968

Amendement de la Loi scolaire pour permettre l'enseignement du français jusqu'à 50% du temps d'enseignement de la 3e à la 12e année.

1968

Adoption de la Loi sur les langues officielles.

1978

Dépôt de Policy on Minority Language Instruction.

1982

Adoption de la Charte canadienne des droits et libertés.

1983

Ouverture de l'école Georges et Julia Bugnet. L'école fermera ses portes après sa première année d'opération, faute de fonds.

Début de la cause Mahé.

1984

Ouverture de l'école Maurice-Lavallée à Edmonton et de l'école Ste-Anne à Calgary.

1988

Création de la Fédération des parents francophones de l'Alberta.

Adoption de la Loi 60.

1990

La Cour suprême du Canada reconnaît le droit à la gestion scolaire dans la cause Mahé.

1993

Dans la nuit du 20 au 21 novembre, le gouvernement albertain adopte le projet de Loi 8 et reconnaît aux francophones la gestion de leurs douze écoles. On établit trois conseils scolaires et des conseils de coordination.

publi-reportage de l'ACFA provinciale

Porté par la foule...

Frank McMahon

Frank McMahon est aujourd'hui professeur à la Faculté St-Jean. Il a été doyen de la Faculté St-Jean, vice-président du comité de parents de l'école St-Thomas-d'Aquin. Et un jour, le destin...

«J'étais revenu de Montréal, me disant que je vivrais une vie ordinaire de francophone, sans militantisme. Puis ma fille aînée est entrée en maternelle à l'école St-Thomas-d'Aquin. Je suis devenu vice-président du comité de parents. La question de l'école française s'est présentée. Un soir Lydia Roy m'appelle. Je ne peux plus reculer...

Le moment le plus exaltant, c'est le sit-in à la Commission scolaire catholique d'Edmonton. Ce jour-là, une démonstration des parents francophones prend le départ de la Maison St-Joseph pour la Commission scolaire catholique. On veut une école secondaire distincte et tous les parents sont convaincus.

J'étais persuadé que les commissaires allaient remettre la question du déménagement des élèves de 10e année de Maurice-Lavallée à Picard. Mais soudain, le commissaire O'Hara se lève et, citant Lord Haultain qui a aboli les droits des francophones, décide de ne pas accéder au désir de la communauté. Porté par la foule, j'annonce alors que nous allons occuper les locaux de la Commssion scolaire. C'était spontané. On n'avait rien décidé. Mais en un éclair, j'ai revu toutes nos réunions. On m'avait dit que les francophones en milieu minoritaire avaient si peur d'être rabroués que je me suis dit: Pourquoi pas la confrontation? On va se tenir debout. C'était plus fort que moi, j'avais été talonné par des gens qui y croyaient tellement.. Les francophones ont toujours eu des leaders courageux.

J'étais porté par la foule. J'étais tellement convaincu qu'on allait reporter la décision de construire ce mur entre l'immersion et les francophones baptisé «le mur de Berlin» par John Brosseau.

On s'est organisé. Des gens nous ont nourri. On a passé une nuit complète. Ce matin là, j'ai quitté la Commission scolaire vers 2 heures du matin.



C'était tellement important. On s'est retrouvé aux nouvelles nationales. Pendant trois jours, on faisait les premières pages du Edmonton Journal. La réceptionniste de la Faculté St-Jean a compté 257 appels des médias avant 9 heures du matin le premier jour. C'était un des premiers événements médiatiques des francophones après l'affaire Piquette. On a eu le courage de confronter la Commission scolaire.

Après le premier jour, la commission scolaire nous propose une solution inacceptable. Et c'est alors que j'ai annoncé qu'on restait. Il s'est créé une solidarité entre parents. Le lendemain, la ministre de l'Éducation, Nancy Betkowski, nous annonçait son intervention dans le dossier et nous annoncions la fin de l'occupation des locaux.

Ma femme Rosemary est originaire de l'Angleterre. Elle a été très étonnée de la réaction de rejet de certains de nos amis. Il y a des gens qui ont changé d'attitude ce jour-là et qui n'ont plus jamais été les mêmes avec nous.

C'est difficile de mesurer l'impact de cet événement. Personnellement, je crois qu'avec les années, on a surtout gardé le romantisme de l'événement. Ce que cela a donné, on ne le saura jamais vraiment. Je ne crois pas, personnellement, qu'on ait gagné quoique ce soit ce jour-là.

Je me suis aliéné la Commission scolaire catholique. J'étais brûlé et ça m'a pris un an à me remettre de cet événement.

Je n'ai pas toujours été convaincu de la gestion. Aujourd'hui je suis commissaire au Conseil scolaire Centre-Nord. J'ai réalisé que les décisions importantes sont prises au niveau local.»

Convaincre et convaincre encore

Annette Labelle

Annette Labelle est une ancienne vice-présidente de la Fédération des parents francophones de l'Alberta. Elle est maintenant directrice communautaire du centre culturel Maillard, à Gravelbourg, et présidente du Conseil scolaire fransaskois de La Vieille.

«En 1984, la Commission scolaire catholique de Calgary nous a permis de faire un recensement auprès des parents francophones. Soixante-six étaient intéressés; c'était suffisant pour que nous puissions créer l'école Saint-Antoine [qui est devenue l'école Sainte-Anne]. Mais quand les gens ont vu que l'école existait, quand ils ont vu la bâtisse, ceux qui n'étaient pas assez solides, ceux qui avaient besoin d'être convaincus par d'autres parents sont sortis de derrière les arbrisseaux. En une semaine, on est passé de 66 à 120! C'était une belle récompense.

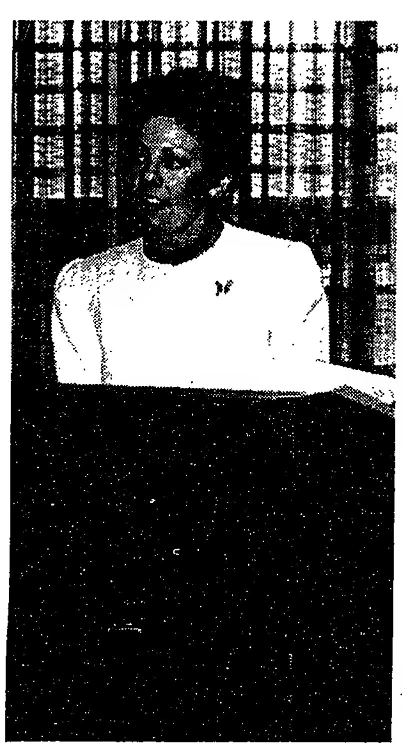
«La commission scolaire Calgary était bonne pour nous, mais on n'était pas maîtres chez nous. Ce n'était pas une école «pour et par les francophones». C'était une école pour les francophones mais gérée par les anglophones.

«Tout au long du processus, il a fallu sensibiliser et parfois «re-sensibiliser» les mêmes gens. Par moments, c'était décourageant.»



Pour tous nos enfants...
Claudette Roy

Claudette Roy a été présidente du comité ad hoc pour l'éducation française, deux fois présidente de la Fédération des parents francophones de l'Alberta, enseignante puis directrice adjointe à l'école Maurice-Lavallée et membre du French Language Working Group du ministère de l'Éducation.



« Ce qui m'a le plus choquée dans le dossier scolaire c'est la proposition de M. O'Hara. Je pensais à Claudette Tardif qui nous avait bien dit de ne pas lâcher, à Deni Lorieau. On avait proposé un site: c'était l'école Maurice-Lavallée. M. Brosseau était tellement convaincu qu'on choisirait l'école Grandin que cela a bouleversé ses plans. Mais tout le monde le savait, la commission scolaire avait déjà décidé que J.H. Picard déménageait à l'école St Mary's. Quand j'ai su que les élèves de Picard faisaient circuler une pétition pour garder les francophones, je me suis dit, les francophones vont faire quelque chose...

J'avais vu les résultats de l'immersion avec mon fils Michel. Cet enfant-là s'est retrouvé subitement avec des problèmes d'apprentissage. Je me suis posée des questions. À cette époque-là, on ne parlait pas d'écoles françaises. Je m'étais dit qu'on devrait peut-être penser à regrouper ensemble dans une même école les francophones d'Edmonton qui fréquentaient l'immersion.

Pendant l'occupation de la Commission scolaire, mon mari Simon a passé de nombreuses heures, dont une nuit complète, à la Commission scolaire. Pendant ce temps, mon fils Michel faisait l'école buissonnière! Il s'est rendu à l'Assemblée législative au bureau de la ministre Nancy Betkowski déclarant à ses adjoints qu'il ne quitterait le bureau de Mme Betkowski qu'après l'avoir rencontrée. Mme Betkowski a quitté précipitamment une réunion, l'enjoignant à retourner à l'école. Elle lui promit une rencontre à 16h30. C'est ainsi que mon fils eut sa première rencontre de lobbying, ce jour-là à 16h30 avec Nicole Breault et Mario Bergeron...

On s'est regroupé au comité ad hoc. La fermeture de l'école Bugnet nous a donné un coup car les francophones étaient automatiquement associés avec le groupe Bugnet. Catherine Chichak nous demandait: «Are you member of Bugnet's? Des parents se disaient que si l'école Bugnet avait fermé, la nôtre finirait bien par fermer aussi!

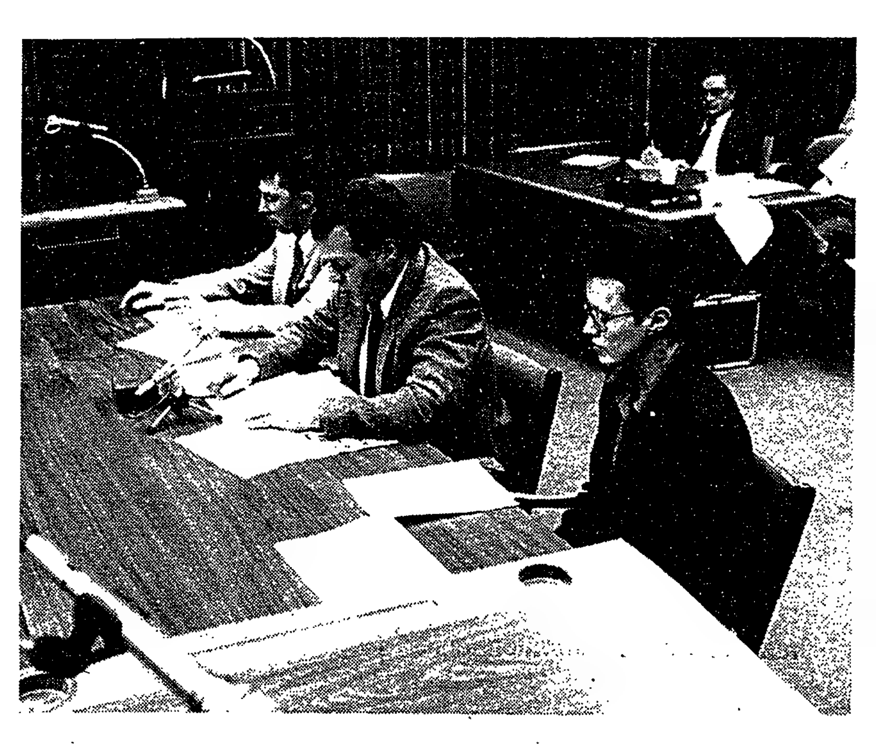
Un jour, j'ai appelé un avocat de la firme Arès & Lynass, un dénommé Georges Arès. On l'a convaincu de joindre notre comité de parents..

On a beaucoup plus de travail qu'on pensait. Je pense que si on avait su le travail que cela représentait... On a appris à faire du lobbying.

Une chose qu'il ne faudrait jamais oublier c'est que l'on a jamais discrédité l'immersion française. Les professeurs d'immersion font un travail incroyable pour les jeunes anglophones. Nous n'avons JAMAIS voulu remettre en question la valeur de leur travail,

Je me suis retrouvée plus tard avec France Levasseur-Ouimet au French Language Working Group. C'était réconfortant de travailler avec des gens qui comprenaient l'article 23,

Mais un des moments de ma vie où j'ai été la plus fière c'est lors de la manifestation pour l'affaire Piquette. Les gens de toutes les régions s'était donnés comme point de ralliement l'école Maurice-Lavallée. Après la manifestation tout le monde s'est retrouvé à l'école pour prendre un café, un chocolat chaud. Ce jour-là, au milieu des gens de diverses régions, j'ai su qu'on avait bâti quelque chose de bien plus important qu'une école. Notre communauté s'était trouvé une maison...



Présentation des parents francophones d'Edmonton au Edmonton Catholic Schools.

Le prix de la victoire

Chacune des victoires des francophones de notre province a un prix. En plus des centaines de milliers d'heures de réunion, certains francophones ont payé cher leur bénévolat.

Des amitiés brisées, des familles déchirées par les tensions, tout le monde en connaît. Les longues heures de rencontres, les voyages à travers la province, le pays, le travail qui s'empile et dont on ne voit jamais la fin, les enfants qui pleurent parce qu'on n'est pas là assez souvent, les conjoints qui se sentent délaissés et qui parfois choisissent de prendre une autre route que la nôtre...

Certains commerçants on perdu des clients, certains enseignant-es se sont vu refuser des promotions, certains parents se sont posé la question: «Est-ce que je fais le bon choix pour mon enfant?»

Que dire des discussions interminables avec des conseillers qui ne comprenaient rien, des réunions de famille où certains sujets ne seront jamais discutés, le silence qui s'installe et qui pèse lourd certains jours...

Sans oublier ceux et celles que nous avons perdu en cours de route, ceux que la maladie a emporté, ceux et celles qui se sont usés à la tâche, se donnant jusqu'à la dernière minute pour la cause à laquelle ils avaient voué leur vie.

Nous n'oublierons jamais ces moments-là. Ce sont des événements comme ceux-là qui unissent une nation, qui soudent pour toujours des amitiés. Nous nous sommes découverts des ressources de créativité. Nous avons trouvé des solutions à nos problèmes. Nous avons eu le courage de rire de nos travers et d'applaudir nos succès.

Il nous faudra ouvrir d'autres écoles, remplir leurs cours de milliers d'enfants. Il nous faudra continuer à vivre côte à côte, être respectueux des choix et désirs de nos confrères et consoeurs. L'avenir de notre communauté, ne se fera qu'à ce prix.

La Société historique et généalogique de Smoky River est sur la corde raide

CAROLE THIBEAULT

DONNELLY — La Société historique et généalogique de Smoky River risque de passer un hiver difficile. Alors que l'organisme avait réussi à diminuer ses coûts, au cours des huit derniers mois, en partageant ses locaux avec l'administration du Village de Donnelly, voilà qu'elle se retrouve à nouveau seule. C'est que le Village de Donnelly, également pour une question d'argent, a pris la décision de retourner dans ses anciens bureaux, situés à côté du bureau de poste.

En fait, lorsque le Village avait emménagé avec la Société en février dernier, il avait loué ses propres locaux à une compagnie gazière qui a résilié son bail au cours de l'été. Comme l'explique la mairesse Lucienne Boucher, le Village devait maintenant payer pour entretenir ces locaux non-utilisés. «Ça coûtait de l'argent au Village de rester avec la Société», indique-t-elle.

De plus, la proximité du bureau de poste incite les gens à rendre visite plus souvent à l'administration du Village. «On s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup moins de gens qui se rendaient au bureau», mentionne Mme Boucher, soulignant que l'accessibilité du bureau est importante.

De son côté, le président de la Société historique et généalogique de Smoky River, Raymond Maisonneuve, avoue que l'organisme est maintenant sur la corde raide. «On se laisse en bons termes, affirme-t-il. Seulement la Société est désappointée. Le local est assez grand pour accommoder les deux et on s'entendait bien.»

Selon la mairesse, c'était un plaisir pour le Village de secourir la Société mais le changement de situation a obligé l'administration municipale à déménager. Elle déclare de surcroît: «La Société a un but régional, alors pourquoi ça tomberait seulement sur les épaules du Village de Donnelly de la secourir?»

Et comme pour ajouter aux malheurs de la Société, les bingos organisés pour lui venir en aide financièrement sont de moins en moins populaires. Selon M. Maisonneuve, les gens préfèrent assister à de plus gros bingos à Peace River ou à High Prairie.

Secrétaires juridiques

Ministère de la Justice

La Commission de la fonction publique du Canada recherche des secrétaires juridiques temporaires (Contentieux des affaires civiles et Poursuites pénales) pour le ministère de la Justice. Pour de plus amples renseignements sur la scolarité et l'expérience requise, ainsi que sur la façon de postuler, prière de composer le **(403) 495-7444 (ligne d'information 24 heures sur 24).**

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi. This information is available in English.

Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada

Canada

Le Collège Mathieu,

une corporation gérant...

- *une école secondaire privée, française et catholique de la 8ᵉ à la 12ᵉ année, avec pensionnat pour filles et garçons*
- *le service fransaskois d'éducation des adultes - SFEA*
- *le centre fransaskois de ressources culturelles et pédagogiques - LE LIEN*

recherche un directeur général ou une directrice générale

Exigences:

- *maîtrise en éducation*
- *une expérience de gestion financière et de marketing*
- *une expérience de gestion de personnel*
- *une connaissance des besoins des francophones en milieu minoritaire*
- *un vécu des valeurs inhérentes à sa mission française et catholique*

Vos forces:

- *capacité de gestion*
- *une connaissance approfondie du milieu éducatif*
- *une bonne expérience de gestion de projets éducatifs*
- *excellentes aptitudes de communication orale et écrite en français et en anglais*
- *sensible aux besoins des jeunes*
- *facilité à maintenir de bonnes relations dans une équipe de travail*
- *posséder un esprit de synthèse et être capable de saisir rapidement les enjeux de dossiers complexes*
- *dynamisme et leadership au niveau de l'utilisation des nouvelles technologies en éducation*

Entrée en fonction:

- *Au plus tard le 1ᵉʳ août 1995.*

Conditions salariales et avantages sociaux: à être négociés

Les personnes intéressées possédant les compétences requises sont priées de nous soumettre une demande d'ici le 1ᵉʳ novembre 1994 incluant un curriculum vitae et les coordonnées de trois références à:

Madame Irène Chabot
Collège Mathieu
Sac 20
Gravelbourg (Saskatchewan)
S0H 1X0
Téléphone: (306) 648-3491 • Télécopieur: (306) 648-2604

Offre d'emploi

La société Pommes de Reinette
Garderie francophone • Calgary, Alberta

La garderie Pommes de Reinette est présentement à la recherche

d'un(e) directeur(trice)

Le ou la candidat(e) doit répondre aux normes requises par les Services familiaux et sociaux de l'Alberta (SFSA) en ayant un niveau III (à être obtenu au plus tard en septembre 1996). Une exemption à ce niveau avant septembre 1996 est acceptable si reconnue par les SFSA. De plus, le (la) candidat(e) doit posséder un cours de premiers soins aux enfants reconnu et à jour.

Le travail consiste à gérer la garderie. Le(la) directeur(trice) doit passer dix heures par semaine avec les enfants en plus du travail d'administration et de gestion. Le(la) directeur(trice) se rapporte au conseil d'administration.

Une maîtrise du français est essentielle.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur C.V. ainsi qu'une attestation de niveau III (ou l'équivalent) des SFSA et une copie du certificat de premiers soins, à l'adresse ci-dessous, à l'attention de Ann Boiteau, présidente, conseil d'administration.

Société Pommes de Reinette
Garderie francophone
124, 24ᵉ Avenue n.-e.
Calgary, Alberta
T2E 1W6



OFFRES D'EMPLOI

Début des emplois: **1ᵉʳ novembre 1994**
Exigences reliées aux emplois: **être admissible aux prestations d'assurance-chômage et n'avoir jamais participé à un programme d'emploi du ministère fédéral du Développement des ressources humaines.**

• COORDONNATEUR.TRICE •

- Assister à l'organisation et la coordination de la Fête franco-albertaine 1995
- Posséder de l'expérience pertinente dans l'organisation d'événements
- Bonne connaissance de la communauté francophone
- Bon rendement dans le travail d'équipe

• COORDONNATEUR.TRICE ARTISTIQUE •

- Assister à l'organisation du secteur culturel de la fête franco-albertaine 1995
- Bien connaître le milieu communautaire et culturel franco-albertain
- Être familier.ère avec le milieu artistique

• AGENT.E DE MARKETING •

- Assister à la planification du secteur marketing de la fête franco-albertaine
- Communiquer en français et en anglais, parlé et écrit
- Expérience en relations publiques, conception d'un plan de marketing, rédaction de communiqués de presse etc., seraient un atout

Faites parvenir votre curriculum vitae dès maintenant.
A.C.F.A. régionale d'Edmonton
a\s Sophie Dupuis Graves
100, 8925 - 82ᵉ Avenue
Edmonton (AB) T6C 0Z2
Téléphone: 469-4401 • Télécopieur: 469-3997

Technicien/Technicienne en informatique

L'École Héritage est à la recherche d'un.e technicien.ne en informatique pour l'année scolaire 1994-1995.

Tâches:
- offrir de l'assistance aux enseignant.e.s et aux élèves
- réparer un mécanisme en panne
- organiser le local d'informatique en vue d'un apprentissage spécifique
- offrir de la formation sur l'utilisation d'un système en place
- identifier du matériel informatique adéquat pour les besoins

Compétences recherchées:
- connaissances et expertise en informatique
- excellente connaissance des programmes Novel/Réseau, Windows, Microsoft Office, E Mail
- forte habileté en communication
- capacité à travailler en équipe
- compétences en français oral et écrit
- aimer travailler auprès des élèves de la maternelle à la 12e année et avec le personnel enseignant
- goût d'explorer et d'exploiter le potentiel informatique dans l'ensemble des tâches reliées à la pédagogie, communication, administration
- ouverture à participer à l'ensemble du projet éducatif francophone et catholique

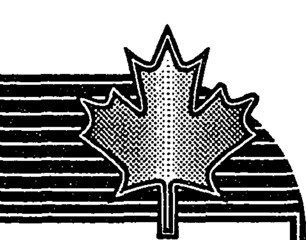
Entrée en fonction: dès que possible

Salaire: À négocier

Fin du concours: 27 octobre

Faire parvenir votre demande accompagnée de votre curriculum vitae à l'attention de:

Linda Arsenault, directrice
École Héritage
C.P. 30
Jean-Côté (Alberta) T0H 2E0
Téléphone: (403) 323-4370
Télécopieur: (403) 323-3770



Coordonnatrice régionale ou coordonnateur régional de l'ingénierie

Affaires indiennes et du Nord Canada

Yellowknife (T.N.-O.)

Outre une expérience en conception de barrages et de structures hydrauliques ainsi qu'en évaluation de la sécurité des barrages, vous possédez des antécédents touchant deux des domaines suivants: méthodes de construction et d'ingénierie adaptées aux conditions nordiques; techniques de dérivation des eaux; technologies de traitement des effluents industriels et municipaux; études d'incidences sur l'environnement. Une expérience en ingénierie géotechnique et en hydrologie constitue un atout marqué. Vous toucherez un salaire variant entre **45 415 $** et **55 254 $** (plus une prime d'éloignement et une prime spéciale pour le logement).

Pour accéder à ce poste permanent, vous devez posséder un diplôme universitaire en génie civil ou l'équivalent, en plus d'être admissible au statut de membre – NAPEEG. Vous connaissez les principes liés aux pratiques du génie civil concernant les techniques de dérivation des eaux, les ouvrages enjambant les cours d'eau de même que la conception, la construction et l'entretien de barrages et de digues, les pratiques générales de construction dans un environnement nordique et les méthodes d'inspection géotechnique. Vous devez également posséder une connaissance du pergélisol et des processus physiques associés aux cycles de gel-dégel, des lois et règlements des Territoires du Nord-Ouest concernant l'eau ainsi que des autres lois de ce territoire liées à la gestion des ressources en eau.

Veuillez acheminer votre demande d'emploi et(ou) curriculum vitæ, en indiquant le numéro de référence **S-94-62-1245-1(W8F)**, **d'ici le 28 octobre 1994**, à **la Commission de la fonction publique du Canada, Canada Place, 9700, avenue Jasper, bureau 830, Edmonton (Alberta) T5J 4G3.**

Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature; nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour la prochaine étape.

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.
This information is available in English.

Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada

Canada

Bufflon part en voyage



Photo: Lucie Lavoie

Chers amis,

Nous voulons présenter notre projet «On partage en voyage». Notre mascotte (un bison en peluche) s'appelle Bufflon. Il est parti de notre école il y a quelques semaines et il se rendra à différents endroits francophones au Canada. Il sera en voyage pendant toute l'année scolaire. Il visitera des classes de 1re et 2e années dans les villes suivantes: Moncton au Nouveau-Brunswick, Lethbridge en Alberta, Oakville en Ontario, Saint-Laurent au Manitoba, Regina en Saskatchewan, Cornwall en Ontario, Comox et Nanaimo en Colombie-Britannique et Bonnyville en Alberta.

Dans sa valise, Bufflon apportera son passeport, des dépliants de la région, un drapeau albertain, des dessins, nos histoires et un journal dans lequel les autres amis nous écrirons.

Bufflon nous reviendra à la fin mai 1995 avec une valise bien remplie. Il aura beaucoup appris des autres habitants de notre pays. Il connaîtra aussi la géographie du Canada.

Nous souhaitons à notre cher Bufflon, un super, formidable voyage d'apprentissage!

XOX

La classe 1-2-A
de l'école élémentaire
Notre-Dame de Bonnyville

AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

L'Association fransaskoise de Zenon Park est à la recherche d'un agente afin de promouvoir le développement de sa communauté francophone. Si ce poste vous intéresse, appelez au 767-2203, ou expédiez votre curriculum vitae avant le 28 octobre à: L'AFZP Inc., C.P. 68, Zenon Park (Saskatchewan) S0E 1W0.

Suppléants recherchés

Le Conseil scolaire du Nord-Ouest N°1 est à la recherche de personnes intéressées à faire de la suppléance à l'École Héritage à Jean-Côté.

Niveaux recherchés: Maternelle à la 12e année

Qualités/Compétences recherchées:
- respect des jeunes et de leur cheminement;
- bonne gestion de classe;
- certificat d'enseignement de l'Alberta (ou admissibilité à un tel certificat);
- maîtrise du français parlé et écrit;
- bilingue, français-anglais (souhaitable)
- évidence d'engagement à l'égard des valeurs évangéliques et de la communauté chrétienne catholique

Démarches: On invite toute personne intéressée à donner son nom à:

conseil scolaire du NORD-OUEST N° 1 — conseil régional francophone

Phil Lamoureux, directeur général
Conseil scolaire du Nord-Ouest N°1
C.P. 1220
St-Isidore (Alberta) T0H 3B0
Téléphone: (403) 624-8855
Télécopieur: (403) 624-8554

Le Conseil scolaire régional du Centre-Nord est à la recherche

d'un-e directeur-trice de la promotion et du recrutement

Le-la candidat-e retenu-e devra:

1. connaître, comprendre et pouvoir expliquer le bien-fondé de l'école francophone;
2. connaître et comprendre le système d'éducation albertain;
3. entrer en contact avec la communauté francophone de la région;
4. présenter avec objectivité et enthousiasme les avantages que présente l'école francophone pour tout élève qui en a le droit sous l'article 23 de la Charte des droits et libertés;
5. maintenir un programme de relations publiques qui assurera aux écoles francophones une visibilité optimale;
6. démontrer la capacité de communiquer en français lors de présentations publiques et privées et il-elle devra posséder une connaissance fonctionnelle de l'anglais.

Le-la directeur-trice de la promotion et du recrutement répond au Directeur général.

Les candidat(e)s intéressé(e)s devront soumettre une demande d'emploi sous forme de lettre et fournir un curriculum vitae **avant le 24 octobre à 16h00 à:**

M. Gérard Bissonnette
Directeur général
Conseil scolaire régional du Centre-Nord
8815D-92e Rue
Edmonton (Alberta) T6C 3P9
Téléphone: 468-6440 • Télécopieur: 440-1631



Invasion russe à la Faculté Saint-Jean

MICHEL BOUCHARD

EDMONTON — La Russie, autrefois une superpuissance mondiale, sombre maintenant dans l'instabilité politique et son économie est à la dérive. Une jeune troupe de théâtre russe a toutefois démontré que la culture est toujours vivante et que plus de 70 ans de répression politique n'ont pas étouffé la créativité de ses artistes.

Le Théâtre à la carte de la Faculté Saint-Jean a accueilli récemment le théâtre Igroky de Moscou qui a présenté le pièce *Animal Farm - 94*. La troupe n'en est pas à sa première tournée au Canada. Elle avait présenté une toute première version de cette pièce à Edmonton en 1991. Cette pièce de théâtre agrémentée de danse et de musique, nous fait vivre les hauts et les bas de la vie politique russe. Irina Dorokhova explique que le ciel politique russe s'est assombri depuis la création de la pièce. «Notre première production était beaucoup plus romantique, estime-t-elle. C'était une période très exaltante. La pièce *Animal Farm - 94* tient compte de l'instabilité politique que nous avons maintenant en Russie.» Depuis 1991, les ultra-nationalistes du Parti libéral démocrate, ce parti à tendance fasciste de Vladimir Jirinovski, ont remporté le tiers des sièges lors des élections parlementaires. Aleksei Annenkov, qui joue dans la pièce, craint qu'un jour Jirinovski prenne le pouvoir. «Staline n'avait pas le doigt sur le bouton nucléaire, lui», lance-t-il.



Photo: Michel Bouchard

Les comédiens de la troupe de théâtre Igroky de Moscou.

La pièce examine les racines du fascisme dans la société et l'individu. «Pendant plusieurs générations, les gens ne faisaient que le stricte minimum et ont fait ce que le Parti communiste leur disait, explique Aleksei Annenkov. La transition du régime stalinien à une vie normale, semblable à celle d'autres pays, est très difficile, surtout pour les personnes plus âgées. Jirinovski leur a promis qu'il ne serait pas nécessaire d'attendre longtemps avant que la prospérité revienne et c'est pour ça qu'ils ont voté pour lui.»

Le milieu des arts et du spectacle en Russie a été durement touché par la crise économique. Avant

suite à la page 14

La Faculté veut savoir...

JEAN PERRON

ST-PAUL — Le Conseil consultatif de la Faculté Saint-Jean s'est rendu à Saint-Paul, le 7 octobre, pour rencontrer la population rurale. Le doyen de la Faculté, Jean-Antoine Bour, a décrit le rôle de ce conseil comme étant «les antennes de la Faculté orientées vers les communautés».

Louis Desrochers, le président du Conseil consultatif, a présenté les membres du Conseil. Ils ne se réunissent que deux ou trois fois par année mais leur rôle est d'une importance capitale pour la Faculté. M. Desrochers a signalé que le Conseil était ici afin de connaître ce que la Faculté fait de bien ou de moins bien, selon la population de la région du Lakeland.

Henri Lemire, directeur général du Conseil scolaire catholique du Lakeland, a commencé par parler de recrutement. Selon lui, la Faculté n'est pas assez connue des jeunes. Il faudrait essayer de vendre le concept d'un campus plus petit et plus intime, où les amis sont proches et l'aide disponible et plus accessible. Il est également primordial pour la Faculté de détruire le mythe voulant qu'«étudier en français, c'est dur», puisqu'il décourage bon nombre d'élèves de poursuivre leurs études en français. Il serait aussi très profitable pour la Faculté d'organiser des journées portes ouvertes, des visites dans les écoles en région par des étudiants actuels ou anciens, etc.

M. Lemire avait, en plus, quelques petites suggestions au niveau des programmes. D'abord, serait-il possible d'organiser des sessions d'été pour les enseignants dans les régions? Un instructeur de Faculté pourrait venir dans les régions pour permettre aux enseignants de se perfectionner. Deuxièmement, pourrait-on jumeler la Faculté à une petite université du Québec afin d'échanger et d'ouvrir les horizons? Pourrait-on, en troisième lieu, favoriser l'organisation de stages échanges entre ville et campagne? À cette dernière question, le Conseil a répondu: «Mais qui payerait les frais de déplacement et de logement de l'étudiant durant son stage?».

René Lafrance, directeur adjoint de l'école secondaire Racette, a parlé des besoins du Conseil scolaire de Saint-Paul en matière d'enseignants francophones. «On a besoin d'enseignants plus généralistes, dit-il, capables d'enseigner dans des classes jumelées et ayant des connaissances dans l'enseignement à l'enfance en difficulté. Car avec les restrictions budgétaires, c'est ce dont nous avons de plus en plus besoin.»

Pour sa part, Réal Gamache, vice-président du Conseil éducatif communautaire de l'Alberta du nord-est (CÉCA), a mentionné que le mandat du CÉCA (l'éducation aux adultes francophones) a peut-être besoin d'être redéfini.

La question du français écrit a été soulevée par Gabrielle Tellier de Bonnyville, qui trouve très choquant de voir sa fille, qui a toujours étudié en français, échouer son test d'admission au stage de quatre dixièmes de points. «Comment peut-on encourager les jeunes à étudier en français s'il est si difficile d'y être accepté?», a-t-elle demandé. À cette question, qui a créé beaucoup de remous, Jean-Antoine Bour a répondu qu'il fallait tracer une ligne selon des critères et qu'on doit s'en tenir à cette ligne. Selon M. Bour, il serait facile pour la Faculté d'abaisser ses critères, mais c'est à ce moment que la qualité de son enseignement en souffrirait.

Le Conseil consultatif est reparti avec plein d'idées dans ses valises. Que va-t-il advenir de ces suggestions? Seuls l'avenir et les finances nous le diront.

Invasion russe à la Faculté Saint-Jean

suite de la page 13

la perestroïka, les troupes de théâtre étaient subventionnées par l'État. Aujourd'hui ce sont les forces du marché et non seulement l'État qui assurent le succès d'une production théâtrale. «Maintenant, les artistes jouissent de beaucoup de liberté mais, il me semble qu'ils n'étaient pas prêts pour autant de liberté, explique Irina Dorokhova. Ils ne savent que faire. Il n'y a plus de règles et ils ne savent pas quel matériel choisir pour réussir.»

Toutefois, même lorsqu'une pièce est jouée à guichets fermés, les recettes ne suffisent pas à payer les dépenses et les acteurs ne peuvent vivre uniquement du théâtre.

Tout Russe rêve de monter un jour sur la scène selon Aleksei Annenkov. Mais, à son avis, un bon acteur ne le fera pas pour se faire un grand nom. Il estime que le théâtre est une drogue. «Si l'acteur peut provoquer chez son auditoire la réaction voulue, c'est la meilleure drogue, estime-t-il. Ensuite, il ne pourra plus s'arrêter. Le théâtre, c'est mon loisir, c'est ma drogue. J'accepte de le faire pour peu d'argent en Russie, car c'est ma vie.»

PETITES ANNONCES

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.
Tarifs: 7 $ pour 20 mots ou moins pour 1 semaine; 12 $ pour 20 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 20 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 3,50 $ pour l'encadrement. Vous devez calculer 7% de TPS.
Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi midi. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le 465-6581 avant le lundi à midi. Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le Franco, 8923 - 82 Avenue, Edmonton (Alberta), T6C 0Z2

Appartements à louer

Où: Manoir St-Thomas
Pour qui: âgé de 60 ans ou plus
Grandeur: 1 chambre à coucher
Commodités:
- près de l'église Saint-Thomas
- près du centre commercial Bonnie Doon
- bon service d'autobus

Pour plus d'information, composez le 466-7886

Manoir St-Joachim
Invitation à faire connaître le manoir aux francophones de chez nous et d'ailleurs: résidence confortable, près de l'église où on retrouve un esprit familial et la joie de vivre.
Téléphone: 488-7104

Gardienne d'enfants francophone avec expérience disponible du lundi au vendredi (pour enfants 1 ans et plus). Demeure sur rue de la Faculté. Appelez Maryse: 465-3567. (21-10)

Coop d'habitation «Le quartier du collège» reçoit les applications pour la location d'apartements dans l'avenir. SVP contactez Rose-Marie Tremblay: 469-1116. (2-12)

LE FRANCO
465-6581

Paroisses francophones
Messes du dimanche

EDMONTON

Immaculée-Conception
10830 - 96e Rue
Dimanche: 10h30

Saint-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Sainte-Anne
9810 - 165 Rue
Dimanche: 10h30

Saint-Thomas d'Aquin
8410 - 89 Rue
Samedi: 16h30
Dimanche: 9h30 et 11h

Saint-Joachim
9928 - 110e Rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30
Lundi au vendredi: 17h

Base Militaire d'Edmonton à la chapelle de Lancaster Park
Samedi: 19h

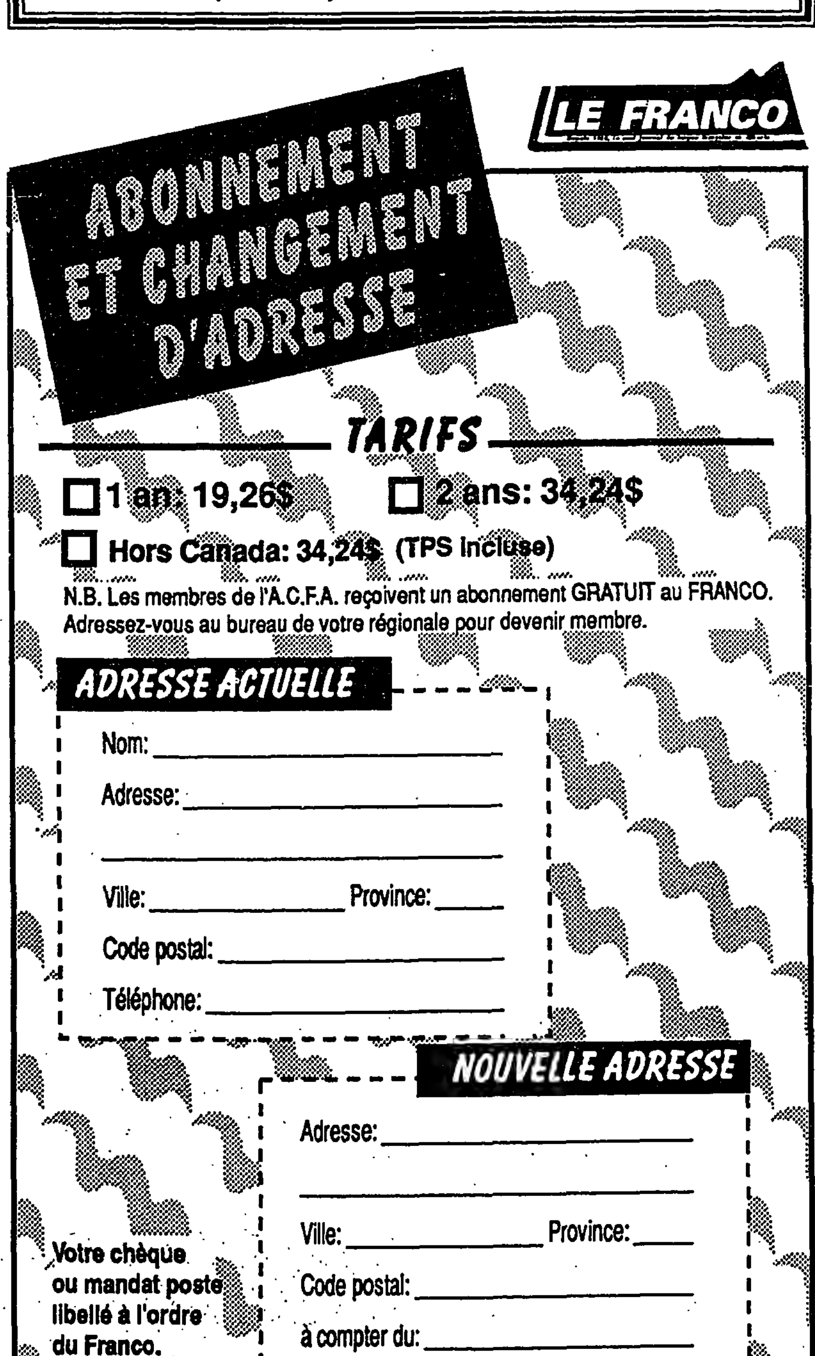
CALGARY

Sainte-Famille
1719 - 5e Rue S.O.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

275-Allô à l'heure des affaires publiques

OTTAWA (APF) — Il n'y a pas d'âge pour s'intéresser à l'actualité. La preuve? La radio de Radio-Canada diffusera à tous les derniers vendredis du mois, dans l'ensemble du pays, une nouvelle émission d'affaires publiques pour les jeunes francophones âgés de 6 à 12 ans. *275-Info* viendra remplacer une fois par mois l'émission quotidienne *275-Allô*, cette tribune téléphonique pour enfants au cours de laquelle les animateurs dialoguent avec des enfants curieux. L'émission d'affaires publiques sera divisée en sept rubriques, dont l'une portera sur «le petit monde culturel».

Justement, Radio-Canada veut connaître les activités culturelles qui s'adressent spécifiquement aux jeunes de votre région, pour pouvoir en parler lors de l'émission *275-Info*. Pièces de théâtre, nouveaux films, animation, bref, si vous voulez informer le pays de ce qui se fait chez vous pour les jeunes de 6 à 12 ans dans le domaine culturel, vous n'avez qu'à écrire à la recherchiste Véronique Sapin à Radio-Canada, émission *275-Info*, 13e étage, 1400 boulevard René-Lévesque Est, Montréal, H2L 2M2, ou téléphoner en composant le (514) 537-5821. Télécopieur: (514) 537-7513. La première de *275-Info* sera diffusée le vendredi 28 octobre, juste après le bulletin d'information de 19h.



LE FRANCO
ABONNEMENT ET CHANGEMENT D'ADRESSE

TARIFS
☐ 1 an: 19,26$ ☐ 2 ans: 34,24$
☐ Hors Canada: 34,24$ (TPS incluse)
N.B. Les membres de l'A.C.F.A. reçoivent un abonnement GRATUIT au FRANCO. Adressez-vous au bureau de votre régionale pour devenir membre.

ADRESSE ACTUELLE
Nom: ____
Adresse: ____
____
Ville: ____ Province: ____
Code postal: ____
Téléphone: ____

NOUVELLE ADRESSE
Adresse: ____
____
Ville: ____ Province: ____
Code postal: ____
à compter du: ____
Téléphone: ____

Votre chèque ou mandat poste libellé à l'ordre du Franco. (En lettres moulées S.V.P.)

8923-82 Avenue • Edmonton, Alberta • T6C 0Z2

Cartes d'affaires

L'Entente CANADA-COMMUNAUTÉ Comment ça marche?

PREMIER NIVEAU — Table de concertation régionale

Composition
- Représentation selon les groupes existants dans chaque région en tenant compte des mandats des groupes
- Présidence de l'ACFA régionale
- Agent-e-s de développement communautaire

C'est l'ACFA régionale qui est chargée de convoquer et d'organiser la table de concertation. Un-e auditeur-trice* nommé-e par l'ACFA provinciale doit suivre le processus dans les régions.

Tous les participants ont un droit de vote sauf l'auditeur-trice et l'agent-e de développement. Un-e délégué-e est nommé-e pour représenter le groupe avec le-la président-e de l'ACFA régionale.

Mandat
- Présente les besoins identifiés au niveau local
- Établit les priorités de développement de sa région pour l'année à venir
- Fait l'évaluation des résultats du programme réalisé l'année précédente
- Fait l'évaluation du processus

* **Auditeur-trice:** Personne déléguée par l'ACFA pour superviser l'uniformité du processus

Plamondon - Lac-la-Biche

Saint-Paul

Edmonton

Calgary

Bonnyville

Fort McMurray

Lethbridge

Centralta

Rivière-la-Paix

Medicine Hat

Jasper

DEUXIÈME NIVEAU — Table de concertation provinciale

Mandat
- Présente les besoins identifiés au niveau régional
- Établit les priorités du développement provincial de l'ensemble de la communauté francophone
- Fait l'évaluation des résultats du programme réalisé l'année précédente
- Fait l'évaluation du processus

L'ACFA provinciale est responsable d'organiser les rencontres de la Table de concertation provinciale

Tous les participant-e-s ont droit de vote sauf les directeurs-trices généraux-ales et les auditeur-trices

Trois personnes seront nommées par la Table de concertation provinciale pour faire partie du Comité de l'Entente en plus du président de l'ACFA provinciale.

Composition
- 2 représentant-e-s de la table de concertation régionale (Un-e délégué-e de la table de concertation + Président-e de l'ACFA régionale)
- Président-e et exécutif de l'ACFA provinciale
- Directeur-trices des organismes provinciaux
- Auditeur-trice des Tables de concertation régionales



TROISIÈME NIVEAU — Comité de l'Entente

Rôle
Présenter les priorités de la communauté au ministère du Patrimoine canadien

Examine et ratifie la liste des projets en fonction des priorités établies par la communauté. Le comité peut proposer des modifications à la liste des projets à recommander au ministère du Patrimoine canadien.

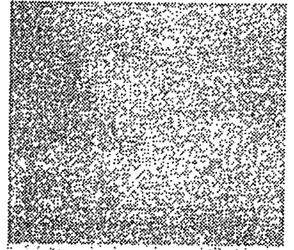
Les représentant-es du ministère décident du financement des projets



Composition
- Représentant-e-s du ministère du Patrimoine canadien
- Trois membres de la table de concertation provinciale
- Président-e de l'ACFA provinciale

- Laura Noël
- Jean Bergeron
- Paul Denis
- Roy Klassen*

* Me Klassen sera remplacé en raison de son embauche à l'ACFA provinciale



Nos écoles

- **École Citadelle** (Legal)
- **Centre scolaire communautaire de Plamondon** (Plamondon)
- **École Héritage** (Jean-Côté)
- **École Sainte-Jeanne-d'Arc** (Edmonton)
- **École Maurice Lavallée** (Edmonton)
- **École Notre-Dame** (Edmonton)
- **École Père Lacombe** (Edmonton)
- **École Voyageur** (Medley)
- **École du Sommet** (St-Paul)
- **École Sainte-Anne Pavillon Saint-Paul** (Calgary)
- **Pavillon Boréal** (Fort McMurray)
- **Pavillon la Vérendrye** (Lethbridge)

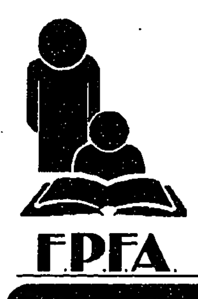


Mon enfant est exceptionnel...



Regard sur nos défis: les couples exogames et l'école distincte en Alberta

(octobre 1994)



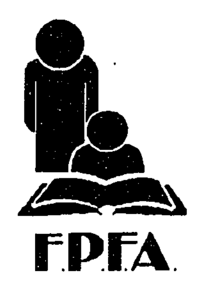
Remerciements

Il aurait été impossible de réaliser cette étude sans la contribution généreuse de temps et de connaissances de nombreuses personnes. Sans l'appui et le support de tous ces gens, cette recherche n'aurait pas pu être réalisée.

Les directeurs et les directrices des onze écoles distinctes;

Tous les parents qui ont accepté de me rencontrer.

Thérèse-Marie Cameron, Yvan Beaubien et Mariette Rainville de la F.P.F.A.



Pièce 205, 8905 - 82e Avenue
Edmonton, Alberta, T6C 0Z2
Téléphone: **468-6934**
Télécopieur: **469-4799**

Note: Dans ce document, le masculin est employé uniquement dans le but d'alléger le texte.

Préambule

L'information ici présentée est un sommaire d'une étude effectuée auprès des écoles distinctes de l'Alberta et de parents en situation de couple exogame ayant des enfants inscrit à ces écoles. Des questionnaires et des entrevues auprès de directeurs d'école et de parents dans chacune des régions desservies par les écoles distinctes sont à la source de plusieurs des informations apparaissant dans ce document.

L'étude visait trois objectifs principaux:

 Dresser le profil statistique des mariages exogames en Alberta au sein desquels une personne est francophone;

 Rechercher et documenter la dynamique au sein de la famille exogame dont les enfants sont inscrits à une école distincte en ce qui a trait aux activités reliées à l'éducation;

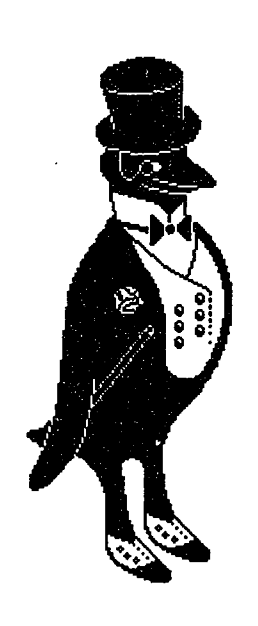
 Rechercher et documenter les stratégies employées par les écoles distinctes pour accommoder les parents en situation de couple exogame.

Le présent document servira aux parents et aux intervenants en éducation afin de mieux comprendre ce que représente le défi d'intégrer les enfants de couples exogames aux écoles distinctes.

Yvon Laberge,
HOPE Learning Systems
Edmonton, Alberta
(403) 438-3899

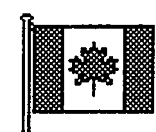


Un peu de jargon



Le couple exogame

Le couple exogame est défini par Statistique Canada comme étant celui constitué d'une personne choisissant pour conjoint ou conjointe quelqu'un d'une autre culture ou de langue différente. La Commission nationale des parents francophones (CNPF) apporte une nuance entre le "couple" et le "mariage": un couple exogame représente un ménage où deux partenaires ne partagent pas la même langue maternelle. Au Canada, d'autres termes sont aussi employés: mariage mixte ou mariage bilingue.

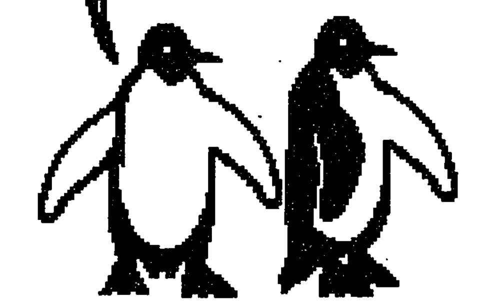


L'école distincte

L'école distincte est l'école où, sauf pour l'étude de l'anglais comme matière, la langue d'enseignement et de vie est le français. Les élèves sont des ayants droit, selon les termes de la Charte canadienne des droits et libertés, qui étudient dans un milieu linguistique et culturel francophone.
(adaptation d'une définition venant de la CNPF)

La CNPF écrit qu'un **couple endogame** (ou linguistiquement homogène)...

... représente un ménage où les deux partenaires partagent la même langue maternelle.







Les ayants droit

Les ayants droit sont les enfants dont un des parents se prévaut du droit à l'éducation dans la langue de la minorité tel que défini dans l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.
(adaptation d'une définition venant de la CNPF)



Des nombres

Au Canada

Nombre d'ayants droit d'âge scolaire (5-17) issus de couples exogames	Exogame	Total	%
Au Canada:	133 615	264 200	50,6%
En Alberta:	15 335	21 825	70,3%

De ce nombre, seulement 11% parlent français à la maison.

(Source: Statistique Canada, Recensement 1991.)

En Alberta

En Alberta, **70 %** des ayants droit sont issus de couples exogames; ce qui représente une augmentation de **2 %** depuis 1986. Selon le Recensement de 1991, **78 % des ayants droit âgés de 0-4 ans** sont issus de couples exogames, **une augmentation de presque 5 % depuis 1986.**

Un examen des données par conseil scolaire et par conseil de coordination démontre des différences importantes dans la composition démographique et dans la distribution des ayants droit en Alberta.



Quelques conclusions à tirer de ces données

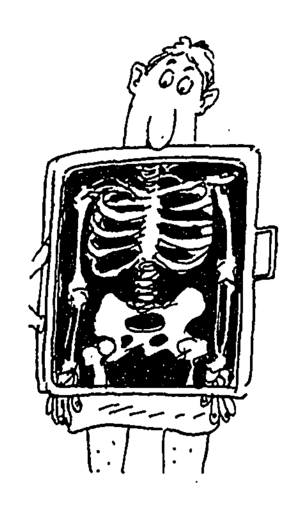
- La moyenne d'ayants droit issus de couples exogames est plus grande en Alberta que dans l'ensemble du pays.

- Il est clair que la majorité des ayants droit en Alberta est issue de couples exogames et que cette tendance continuera à croître.

- La tendance vers la croissance du nombre d'ayants droit issus de couples exogames semble être irréversible.

- La proportion d'enfants issus de couples exogames est plus grande dans les villes que dans les campagnes.

- Certaines écoles n'ont pas accès à un gros bassin de population d'ayants droit issus de couples endogames.



L'école française doit faire face à la réalité et reconnaître que de plus en plus, sa clientèle sera linguistiquement mixte.

(Armand Bédard, directeur de la C.N.P.F. dans Le Chaînon, avril 1993)



Le nombre d'ayants droit par conseil scolaire et par conseil de coordination selon la langue maternelle des parents

Conseil scolaire du Nord-ouest

Monoparental
Exogame
Endogame
Ayants droit
0 500 1000 1500 2000

Conseil de coordination du Nord-est

Monoparental
Exogame
Endogame
Ayants droit
0 200 400 600 800

Conseil scolaire du Centre-nord

Monoparental
Exogame
Endogame
Ayants droit
0 2000 4000 6000 8000 10000

Conseil scolaire du Nord-est

Monoparental
Exogame
Endogame
Ayants droit
0 500 1000 1500 2000

Conseil de coordination du Centre-sud

Monoparental
Exogame
Endogame
Ayants droit
0 1000 2000 3000 4000 5000

Conseil de coordination du Sud

Monoparental
Exogame
Endogame
Ayants droit
0 100 200 300 400 500

Source: Là où le nombre le justifie, C.N.P.F. (1994).



Les parents dans un couple exogame ayant inscrit leurs enfants à une école distincte

Une réalité à connaître...

• Les parents francophones éprouvent un sens d'appartenance à leur souche ethnique qui est fort.

• Les parents allophones manifestent une ouverture d'esprit pour d'autres langues et d'autres cultures.

• Les parents veulent que leurs enfants soient bilingues. Les principales raisons qu'ils énoncent pour justifier cette position sont les suivantes:

- le Canada est un pays bilingue;
- l'enfant aura une meilleure chance de se trouver un emploi;
- l'enfant pourra se faire comprendre presque n'importe où dans le monde;
- l'enfant sera plus ouvert aux autres cultures et aux autres langues.

• Les parents reconnaissent aussi que la langue de communication au foyer est importante pour la transmission de la langue. Pour plusieurs, ce n'est pas une option car l'un des deux parents ne parle pas ou parle peu français.

• La femme francophone, en particulier dans un couple exogame, s'inquiète du fait qu'elle aura à elle seule l'entière responsabilité de l'éducation de ses enfants.

Dans notre société, la responsabilité de l'éducation des enfants est encore le plus souvent conférée aux mamans. Cette tendance persiste dans les écoles distinctes.

• Bien que la mère allophone éprouve différents besoins, on lui impose les mêmes attentes par rapport à l'éducation de ses enfants. Mais si la mère ne parle pas français, il lui faut consacrer plus d'efforts à l'éducation de son enfant.

• La décision d'envoyer ses enfants à une école française se prend à partir d'un processus de négociation.



On se dit prêts à faire certains compromis afin d'offrir l'option de l'école française aux enfants.



Ce qui motive les parents en situation de couple exogame à inscrire leurs enfants à une école distincte

La qualité des programmes et l'excellence de l'éducation

• Lorsque vient le temps de choisir une école, la qualité des programmes et l'excellence de l'éducation sont les principales considérations des deux parents dans un couple exogame. Si les parents perçoivent que leurs enfants reçoivent une qualité d'éducation inférieure, ils n'hésiteront pas à transférer leurs enfants à une autre école.

• Selon les parents, une école de qualité se caractérise par les critères suivants:

- comparativement au programme d'immersion, le programme français offre une meilleure qualité de langue;
- les enfants sont heureux; ils aiment aller à l'école;
- on cherche à répondre aux besoins individuels des enfants;
- les enfants apprennent; on remarque un progrès;
- on retrouve une atmosphère familiale dans les écoles distinctes.

La transmission de la langue et de la culture francophones

• Les parents francophones et allophones croient fermement que l'enfant doit s'approprier son héritage francophone et qu'il doit apprendre à parler français.

• L'école est perçue comme un excellent moyen pour **la transmission de la langue et de la culture francophones**, surtout dans un contexte familial et social où l'anglais prédomine.

• Dans le cas où l'un des deux conjoints éprouve un fort sentiment d'appartenance à une autre culture, il est considéré essentiel que les deux langues et/ou les deux cultures soient promues.

He needs to have a sense of balance between those two parts of him as he grows up, the part which is French and my own culture. I felt that the school would influence his decisions with regard to the religion and language he will choose to identify with in the future.



De quelle façon les parents engagés dans une situation de couple exogame abordent-ils l'éducation de leurs enfants?

L'aide apportée lors des devoirs

• Ce sont surtout les mères qui aident les enfants à faire leurs devoirs, peu importe si elles parlent français ou non.

• Certains parents allophones disent connaître suffisamment bien le français pour aider leurs enfants à faire leurs devoirs. Ils disent apprendre avec leurs enfants; ce qui permet le développement d'une relation spéciale centrée autour d'un intérêt partagé pour l'apprentissage de la langue. On exprime toutefois une certaine crainte à savoir de quelle façon on va pouvoir aider les enfants lorsqu'ils seront rendus à des niveaux plus élevés. Notons toutefois que cette inquiétude n'est pas exclusive aux couples exogames.

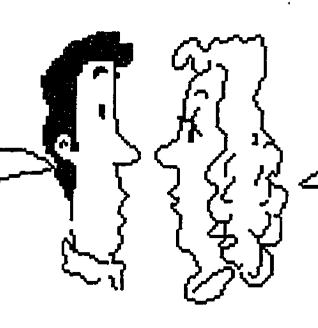
La participation aux activités scolaires

• Les parents d'expression française sont beaucoup plus présents dans le cadre des activités scolaires:
- aux rencontres parents-enseignants;
- pour accompagner lors de sorties;
- pour aider dans la salle de classe.

• Les parents allophones affirment qu'ils aimeraient participer davantage aux rencontres des comités de parents.

• Lorsque les rencontres se déroulent en français, ils déplorent le fait qu'ils ont des difficultés à suivre les discussions. Très souvent, ils choisissent donc tout simplement de ne pas y assister.

Les parents anglophones n'ont pas de voix; ils n'assistent pas aux réunions car ils ne comprennent rien.



The fact that everything is in French is a turn-off.

Une mère décrit qu'elle s'assoit à la table de cuisine avec son fils qui est en deuxième année, le dictionnaire français-anglais d'un côté et de l'autre, le téléphone. Lorsqu'elle n'arrive pas à se tirer d'affaires avec le dictionnaire, il y a toujours un voisin francophone ou un enseignant qui peut l'aider.

• Les parents allophones ne peuvent pas participer à des activités dans la salle de classe lors desquelles il faut parler aux enfants. Ils sont rarement invités pour lire en anglais aux enfants ou pour partager certains domaines d'expertise avec eux. Ils sont souvent limités à assumer des rôles à l'arrière-plan tels que faire des photocopies, afficher des choses sur le mur, faire la cuisine. Les enfants le remarquent et demandent pourquoi ils ne participent pas au même titre que les autres parents. Il s'agit là d'une grande source d'inquiétude et de frustration.



Les obstacles rencontrés par les parents en situation de couple exogame

L'influence du milieu social

• Les parents ont à transiger avec deux milieux sociaux à la fois: soit celui du cercle d'amis (dont la plupart sont anglophones) et celui de la communauté francophone, lequel pivote autour de l'école et des activités culturelles organisées dans la communauté.

• Ils rencontrent parfois une certaine opposition de la part de leurs amis et de leur famille concernant leur décision d'avoir inscrit leurs enfants à l'école distincte.

• La majorité des écoles distinctes encouragent le lien entre l'école et la communauté. On s'attend, par exemple, à ce que les parents accompagnent leurs enfants lors d'activités culturelles organisées par la communauté. Par contre, les allophones ne se sentent pas toujours les bienvenus dans la communauté.

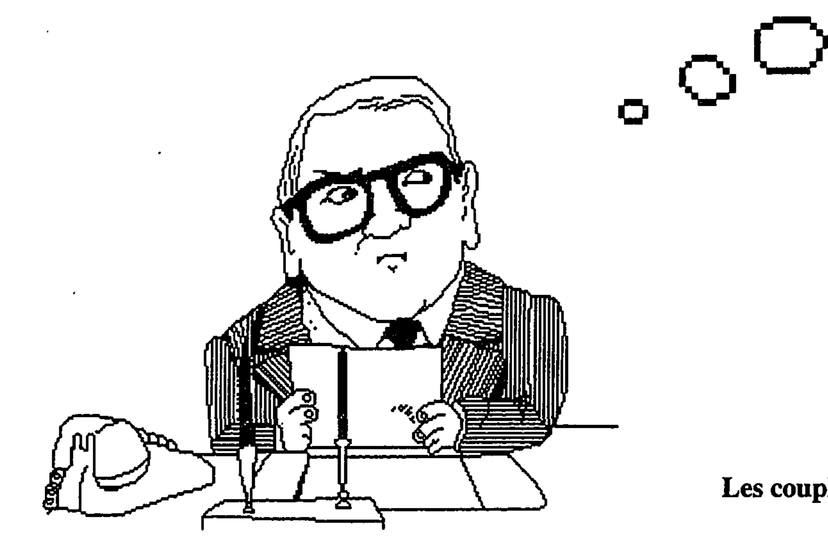
L'école confessionnelle

• En milieu urbain, on démontre certaines préoccupations vis-à-vis l'école confessionnelle. Deux principales perceptions sont présentées:

- une à l'effet que le catholicisme est considéré comme étant plutôt insulaire, et, de ce fait, qu' il accepte moins facilement ce qui est différent;

- la deuxième, à l'effet que la façon dont la religion est enseignée peut contribuer à la dévalorisation de la culture et de la religion du parent allophone.

I try to speak French. I find it negative having someone come down on me because I muck up the language. I can muck up in Québec and nobody freaks, I make a mistake up here and I am chastized.





Les obstacles rencontrés par les parents en situation de couple exogame - (suite)

La culture

• Les parents ont des idées très nettes sur la culture enseignée à l'école. Plusieurs ont la perception que l'école représente uniquement des valeurs culturelles québécoises et franco-albertaines et qu'elle tient à maintenir, par l'isolement, cette perspective de la francophonie. Toujours selon la perception de ces parents, il s'agit d'une manifestation du complexe du minoritaire.

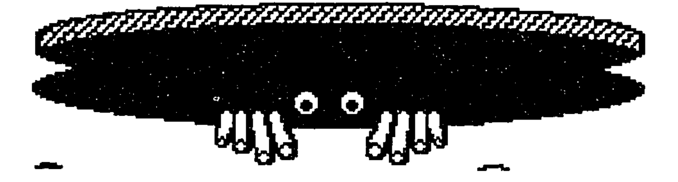


Being a minority, the values of fear, of intransigency, you cannot say that you are not married, and these values are being transmitted in the school. It is not the reality of life which is being presented. If I had the choice I would not enroll her in such a traditional setting. Here I have chosen French over values, but it is hard for me.

The school is very insular, and is protectionist, a value promulgated by the sense of minority. If we see that this value is being promulgated in the children we would remove the kids from the school.

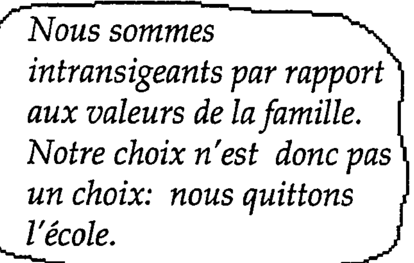
• On semble mal accommoder les parents et les enfants n'ayant pas de racines québécoises ou franco-albertaines et ce, même si le parent est francophone.

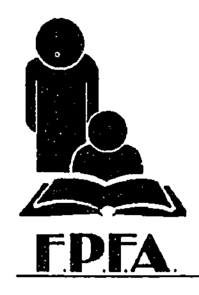
Si tu viens de la France, par exemple, tu ne comprends pas les traditions autour de la Sainte-Catherine, du sirop d'érable, etc.



Nous sommes intransigeants par rapport aux valeurs de la famille. Notre choix n'est donc pas un choix: nous quittons l'école.

• Les valeurs familiales sont parfois en conflit avec celles véhiculées par l'école. Chez les familles exogames comme chez les familles endogames, les valeurs familiales ont préséance sur les valeurs de l'école.





Ce que les parents ont suggéré...

Dans la communauté

• Il faut trouver des moyens d'encourager la création d'un climat de tolérance et d'accommodation.

• Les membres de la communauté doivent apprendre à valoriser ou à valoriser davantage l'effort des parents allophones lorsqu'ils essaient de s'exprimer en français au lieu de le ridiculiser.

Avez-vous d'autres idées?

Dans les écoles

• Les écoles doivent:

- trouver des façons d'accorder une voix aux parents allophones;
- faire en sorte que les allophones se sentent les bienvenus;
- encourager les parents allophones à participer aux activités de l'école et reconnaître leur contribution.

• La communication écrite transmise aux foyers devrait se faire dans les deux langues.

• Les écoles doivent apprendre à se montrer plus ouvertes aux autres cultures et aux autres religions. Pour ce faire, elles devraient par exemple:

- encourager les parents de différentes origines ethniques (francophones et autres) à venir parler de leurs moeurs et coutumes;

- offrir une variété de mets aux enfants lorsqu'elles organisent des repas à l'école;

- etc.



Ce que les parents ont suggéré... - (suite)

Les comités de parents

• Les comités de parents devraient organiser des sessions portant sur une grande variété de sujets et auxquelles des experts seraient présents. Cela servirait de motivation et permettrait aux parents de réaffirmer leur engagement quant à leur décision de garder les enfants à l'école.

• Une fois par année, il faudrait tenir une session portant sur le développement de la confiance en soi et cibler les parents exogames. Cela permettrait d'établir clairement les défis auxquels les parents font face.

La formation des enseignants

• Une formation des enseignants en ce qui a trait à la réalité que vivent les couples exogames dans une école distincte en milieu minoritaire devrait être assurée.

Le recrutement

• Les comités de parents et les représentants des écoles devraient impliquer les parents allophones dans leurs campagnes de recrutement. Ainsi, on pourrait faire taire les critiques qui prétendent qu'on doit être fanatiques pour envoyer ses enfants à une école distincte car la promotion de l'école ne se fait pas par des francophones.

La Fédération des parents francophones de l'Alberta

• La F.P.F.A. est perçue comme ayant beaucoup d'influence sur la communauté.

• La F.P.F.A., lors de colloques, devrait organiser des activités s'adressant aux conjoints anglophones, telles que:

- tenir un atelier portant sur le français langue seconde et sur certaines traditions culturelles francophones;
- donner l'occasion aux parents allophones de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences.

• Il est important que les parents puissent partager les résultats de leurs ateliers et rencontres avec l'ensemble des parents présents à ces rencontres, comme par exemple, à l'intérieur d'une plénière.

• La F.P.F.A. ou le Centre éducatif communautaire de l'Alberta (CÉCA) pourrait organiser des cours de français langue seconde ou des fins de semaine d'immersion s'adressant spécifiquement aux parents allophones.



Des enfants issus de couples exogames inscrits à l'école distincte: une dynamique à reconnaître

Le climat à l'école

• Les enfants de couples exogames ne compromettent pas l'atmosphère francophone de l'école.

• Il y a unanimité à l'effet que les enfants doivent en tout temps parler français à l'école. On reconnaît toutefois que les enfants n'arrivent pas tous à l'école avec le même niveau de compétence en français; ce qui dépend, en grande partie, de deux facteurs:

- la langue parlée au foyer;
- l'attitude des parents face à la langue et à la culture françaises.

• Ce ne sont pas les enfants issus de mariages exogames qui ont de la difficulté à parler français quand ils arrivent à l'école. On remarque que plusieurs enfants dont les deux parents sont francophones se trouvent à un point d'assimilation très avancé.

• La majorité des parents acceptent les objectifs visés par l'école française et les encouragent. Par contre, les parents, surtout en situation exogame, ont tendance à surveiller étroitement l'école pour ce qui est de la qualité de son enseignement, de la qualité de l'école elle-même et de sa réputation.

• Les enfants provenant de mariages exogames sont très réceptifs à l'apprentissage du français. Ils s'efforcent de parler français.

• Plusieurs des enfants issus de couples exogames démontrent une attitude anglo-dominante (comme on retrouve d'ailleurs chez certains enfants de couples endogames); ce qui ralentit le programme. Parfois, l'activité dans les centres se déroule en anglais car il existe une interaction spontanée entre les enfants. Avec l'aide de classes spéciales, ce problème se rectifie dans la majorité des cas à partir de la troisième année.

• L'enfant qui sort d'un foyer où la principale langue d'usage est l'anglais peut être vulnérable lorsqu'il arrive à une école française. Il peut penser: "What's wrong with me I can't understand what they are saying". Il faut donc porter une attention particulière à ces petits.

• Lorsqu'il y a complicité entre les parents et l'école, l'éducation de l'enfant se fait de façon beaucoup plus efficace. Il faut obtenir l'engagement des parents dans l'éducation des enfants.

• La valeur que les parents accordent au français influence l'attitude des enfants face à l'apprentissage de la langue. Cela est particulièrement important dans les foyers où on ne parle pas français.



Les stratégies pour accommoder les parents et les enfants

Les stratégies suivantes sont en place dans les écoles pour accommoder les parents et les enfants de couples exogames. Ces stratégies sont développées en fonction non seulement du besoin, mais aussi à partir de l'orientation philosophique de l'école par rapport au degré considéré acceptable d'accommodation du groupe d'expression anglaise.

Les stratégies pédagogiques

Les besoins linguistiques

- organisation de classes d'accueil;
- allocation d'une demi-heure par jour de cours de francisation pendant la première moitié de l'année scolaire aux groupes d'élèves en maternelle ne parlant pas français;
- jumelage des classes de première et deuxième années, plaçant ainsi ensemble les élèves les plus forts de la première avec les plus faibles de la deuxième;
- services d'une orthopédagogue offrant de l'aide aux élèves qui, à partir de la troisième année, éprouvent des besoins spéciaux.

La participation des parents dans la salle de classe

• Les directeurs sont ouverts à la participation des parents anglophones dans la salle de classe.

• La participation des parents allophones est encouragée dans des activités où le contact avec les élèves n'est pas requis. Par exemple, faire du bricolage, organiser des sorties (réserver les autobus, prendre des rendez-vous), surveiller lors des sorties, etc.

Les devoirs

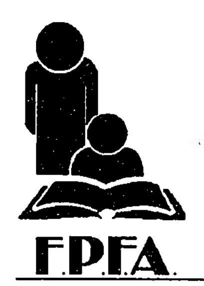
• L'enseignant doit être à l'écoute des besoins particuliers d'enfants issus de mariages exogames. Il faut montrer un peu de tolérance (par exemple, si l'enfant n'a pas compris les instructions, l'enseignant devrait lui donner une autre occasion en reconnaissant qu'il ne pourra pas recevoir d'autres explications à la maison).

Le maintien de l'ambiance française

• Tout l'affichage fait dans l'école doit toujours être en français.

• Les écoles distinctes partageant le terrain de jeux avec une école anglaise modifient leur horaire de récréation et du dîner afin de faciliter la création d'une ambiance francophone.

• Pour encourager les jeunes à parler français, on organise des concours. Par exemple, on donne à l'élève ving chances par mois. Chaque fois qu'il ne s'exprime pas en français, il perd une chance. À la fin du mois, les élèves ayant le plus grand nombre de points participent à un tirage (exemples de prix: gilets et cartes de hockey, casquettes).



Les stratégies pour accommoder les parents et les enfants - (suite)

Les stratégies administratives

Les rencontres avec les parents

• La plupart des enseignants dans les écoles distinctes se font très bien comprendre en anglais. La politique des écoles est de s'assurer que les parents comprennent bien l'intervention. Cela signifie que même si l'on encourage une communication française, on parle anglais lorsque le besoin se présente.

• Lorsque l'élève se trouve présent à des rencontres, on s'adresse à lui en français même si on utilisait l'anglais avec les parents.

Les rencontres générales

• Dans la grande majorité des écoles, le français constitue l'unique langue de communication lors des rencontres publiques (première rencontre au début de l'année, rencontres des comités de parents). Si des parents anglophones se présentent, on les encourage à s'asseoir à côté de quelqu'un capable de traduire.

• Certaines écoles intègrent l'anglais dans leurs rencontres de comités de parents. Au préalable, un directeur rencontre les parents anglophones pour leur expliquer les grandes lignes des sujets devant être discutés. Ensuite, on s'assure que les parents seront en mesure de suivre lors de la rencontre formelle, par exemple en indiquant en anglais là où en est la réunion par rapport à l'ordre du jour.

Les bulletins d'information

• Les bulletins d'information sont généralement rédigés en français. Parfois, des articles en anglais y sont intégrés. Les raisons données pour justifier cette approche sont les suivantes:

- les bulletins d'information reflètent le caractère francophone de l'école et la présentation en anglais des bulletins irait à l'encontre de ce que nous essayons de bâtir;
- les parents sont capables de lire et de comprendre ce qui est présenté;
- l'école est déjà surchargée de travail, il n'est donc pas réaliste de s'attendre à ce que tout soit traduit.

Les cahiers de notes des élèves

• Tous les cahiers de notes des élèves sont publiés en français. Certains commentaires sont écrits en anglais mais cela se fait rarement.

• Tout comme les bulletins d'information, le cahier de notes est considéré comme une composante importante du caractère francophone de l'école.



Les stratégies pour accommoder les parents et les enfants - (suite)

Les activités scolaires impliquant les parents

Les parents sont généralement invités à participer aux activités scolaires suivantes:

- les parents sont les bienvenus s'ils veulent faire des présentations dans un domaine d'expertise et ce, même s'ils ne peuvent le faire qu'en anglais;
- les parents sont encouragés à participer aux sorties;
- dans une des écoles sondées, le concert de Noël est présenté exclusivement en français. Dans d'autres, on y incorpore différentes composantes en anglais qui varient de l'intégration d'une chanson ou d'un sketch jusqu'à faire toute l'animation du spectacle dans les deux langues;
- une école organise des sorties de famille (ski, piscine) les fins de semaine.

Le recrutement

• Aucune école n'a dit entreprendre des démarches particulières pour recruter les couples exogames.

Notes...